



Ordre des
MÉDECINS VÉTÉRINAIRES
du Québec

RAPPORT ANNUEL

2019 2020



LETTRES DE PRÉSENTATION

Québec, le 17 novembre 2020

Monsieur François Paradis

Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de président de l'Assemblée nationale, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

La ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Mme Danielle McCann

Saint-Hyacinthe, le 17 novembre 2020

Mme Danielle McCann

Ministre de l'Enseignement
supérieur et ministre responsable de
l'application des lois professionnelles,
Édifice Marie-Guyart,
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau,
Aile René-Lévesque, 3^e étage,
Québec (Québec) G1R 5E6

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.
Présidente

Saint-Hyacinthe, le 17 novembre 2020

Docteure Diane Legault

Présidente
Office des professions du Québec
800, place D'Youville, 10^e étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec pour l'exercice terminé le 31 mars 2020.

Ce rapport annuel, préparé conformément aux dispositions du Code des professions, couvre la période du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération respectueuse.

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.
Présidente

TABLE DES MATIÈRES

Lettres de présentation.....	3
Énoncé de mission.....	5
Rapport de la présidente.....	6
Rapport de la directrice générale.....	8
Rapport du conseil d'administration.....	10
Rapport du comité exécutif.....	14
Rapports des services	
Bureau du syndic.....	15
Service de l'encadrement professionnel.....	17
Service de l'admission.....	20
Service des communications.....	22
Service de la formation continue.....	24
Rapports des comités et groupes de travail	
Rapport du comité d'inspection professionnelle.....	17
Rapport du comité d'admission.....	20
Rapport du comité de révision.....	26
Rapport du conseil de discipline.....	27
Rapport du conseil d'arbitrage des comptes.....	29
Rapport du comité de l'assurance responsabilité professionnelle.....	30
Rapport du groupe de travail sur la révision de la Loi sur les médecins vétérinaires.....	31
Rapport du comité de la formation en médecine vétérinaire.....	32
Rapport du comité d'audit.....	32
Rapport du comité des spécialistes.....	33
Rapport du comité de gouvernance.....	35
Rapport du comité ressources humaines.....	35
Rapport du comité des médicaments.....	36
Rapport du comité sur le bien-être animal.....	36
Rapport du comité d'éthique.....	37
Rapport du comité du <i>Veterinarius+</i>	38
Rapport du comité de la reconnaissance du mérite.....	39
Renseignements généraux.....	40
Le personnel de l'Ordre.....	42
États financiers et rapport de l'auditeur externe.....	44

VALEURS

- INTÉGRITÉ
- COLLABORATION
- EFFICACITÉ ET EFFICIENCE
- RESPECT
- COMPÉTENCE
- ÉQUILIBRE

MISSION

La mission de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est d'assurer la protection du public. À cette fin, il encadre et surveille l'exercice de la profession et veille au développement professionnel des médecins vétérinaires, dans le but de contribuer pleinement à la santé publique et à la santé et au bien-être animal.

MANDAT

Le mandat de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, conféré par le législateur québécois et enchâssé dans le Code des professions, est d'assurer la protection du public.

VISION

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec est efficace et reconnu pour son leadership et son approche pragmatique qui favorise l'accès le plus grand possible aux services vétérinaires.





RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A., présidente

La présidente du conseil d'administration exerce un droit de surveillance générale sur les affaires du conseil d'administration. Elle veille au respect, par les administrateurs, des normes d'éthique et de déontologie applicables et s'assure auprès de la direction générale de l'Ordre de la mise en œuvre des décisions du conseil d'administration. S'il y a lieu, elle recueille l'information pertinente nécessaire pour le tenir informé de tout autre sujet lié à la mission de l'Ordre. À l'Ordre des médecins vétérinaire du Québec, la présidente agit à titre de porte-parole et de représentante de l'organisation.

La fin de l'année financière 2019-2020 aurait normalement concorde avec le lancement de la période électorale et donc avec la fin de mon premier mandat à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. L'arrivée soudaine, en mars 2020, de la pandémie de COVID 19 nous aura toutefois plongés dans un grand tourbillon où notre mandat de protection du public est venu supplanter toutes nos actions habituelles, même nos élections, aussi importantes soient-elles. Je reste donc à la barre quelques mois de plus, le temps que l'Ordre puisse assumer les fonctions qui lui sont dévolues en cette période de crise sans précédent. Une situation aussi dramatique et exceptionnelle que celle que nous vivons actuellement jette la lumière sur l'importance — pour notre société — du mandat qui est conféré aux ordres professionnels et à l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Désignés par les autorités publiques comme étant des services essentiels, les services vétérinaires ont été maintenus tout au long de la phase critique, alors que presque tout était arrêté.

Les médecins vétérinaires, comme plusieurs autres professionnels, ont été chamboulés dans la prestation de leurs services. Comment offrir des services essentiels — en marge de ceux liés à la santé humaine — tout en protégeant la sécurité du public, en respectant la distanciation sociale et les mesures édictées par les instances de santé publique? C'est là une situation qui peut soulever bien des questionnements et des défis. L'Ordre avait le devoir de se positionner comme guide, de répondre aux questions de ses membres et de mettre en place des conditions favorables au respect de la distanciation sociale et des mesures sanitaires. Le jugement professionnel et la santé publique se sont retrouvés au cœur des activités des médecins vétérinaires, qui devaient constamment évaluer la nécessité de maintenir certains services ou de faire déplacer certains patients. Cette crise sanitaire représente un défi de taille pour les médecins vétérinaires, certes, mais aussi pour l'Ordre, qui a dû réagir et se réorganiser rapidement afin d'exécuter adéquatement son mandat de protection du public.

C'est donc sur cette note que se termine mon premier mandat à titre de présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Il y a trois ans, lorsque j'ai entrepris ce mandat, la liste des projets était longue et tant de choses ont été accomplies depuis. Mais aujourd'hui, je suis mieux en mesure d'affirmer que tout ne peut pas se réaliser à la vitesse grand V. D'abord parce que les activités courantes de l'Ordre sont importantes et qu'elles doivent se poursuivre, ensuite parce que certains projets nécessitent davantage de consultations, de recherche et de validation pour être menés à bien dans le plus grand intérêt du public et de la profession vétérinaire. Parmi les projets d'importance qui s'inscrivent dans un horizon à moyen terme, notons la révision des normes d'exercice et des processus en lien avec l'inspection professionnelle pour laquelle un groupe de travail a été nommé récemment. À terme, cet exercice permettra à la pratique vétérinaire de s'articuler autour de normes qui offrent de réels avantages du point de vue de la protection du public et — nous le souhaitons — favoriseront une meilleure accessibilité aux soins vétérinaires.

Outre les projets ayant une finalité à long terme, plusieurs autres initiatives figurent cette année sur la liste des tâches accomplies. Je pense tout d'abord aux importantes réflexions conduites par le comité de gouvernance et le conseil d'administration de l'Ordre. En effet, au cours du dernier exercice, les membres du conseil d'administration ont questionné, évalué et redéfini les grands éléments de la gouvernance de l'Ordre. Mobilisés par l'opportunité d'amélioration continue que leur offrait l'entrée en vigueur de la Loi 11 (qui oblige les ordres professionnels à réviser certains aspects de leur gouvernance), les administrateurs ont saisi la balle au bond pour repenser et actualiser plus largement leurs façons de faire. Il va sans dire que l'amélioration continue est un principe phare de toute organisation

performante et, en ce sens, les administrateurs ont voulu tirer parti de ce moment d'introspection pour doter l'Ordre d'une perspective plus globale et lui assurer un impact structurant et durable. Au nombre des actions tangibles issues de cette démarche, signalons l'adoption du Règlement sur l'organisation de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et les élections à son conseil d'administration et celle de la nouvelle politique d'encadrement des commandites. Le conseil d'administration a également pris la décision de scinder le poste de directeur général et secrétaire de l'Ordre afin qu'une autre personne puisse à elle seule se consacrer à la fonction de secrétaire et donc aux tâches réglementaires.

AVANCÉES EN MATIÈRE DE PROTECTION DU PUBLIC

La protection du public est au cœur des actions de l'Ordre, au quotidien. Dans ses activités courantes, l'Ordre encadre la pratique des médecins vétérinaires et assure le perfectionnement de leurs compétences. Il s'agit là d'un volet très important de son mandat. Certains enjeux liés à la pratique vétérinaire et au monde animal nécessitent des interventions plus globales, des actions à caractère social où la promotion de l'intérêt public auprès des instances gouvernementales, de la communauté vétérinaire et des médias demeure un élément incontournable pour faire avancer les choses.

Ces dernières années, l'Ordre s'est positionné à plusieurs reprises dans le dossier de l'encadrement des chiens dangereux. Certaines victoires ont été gagnées lors de l'adoption, en novembre 2019, du Règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens, qui vient assurer un cadre minimal à instaurer par les municipalités du Québec. Ce règlement, qui stipule que les évaluations de dangerosité canine doivent désormais être réalisées par les médecins vétérinaires, constitue un pas important en matière de protection du public eu égard à l'impartialité des médecins vétérinaires en matière d'évaluation des chiens ayant démontré des signes d'agressivité. Dans la foulée de l'adoption de ce règlement, l'Ordre a organisé une formation afin d'outiller toute l'équipe vétérinaire et favoriser ainsi une disponibilité accrue des médecins vétérinaires dans l'accomplissement de ce mandat. L'encadrement des chiens dangereux est sans aucun doute un dossier de première importance en ce qui a trait à la protection du public.

Au cours du dernier exercice, l'Ordre s'est également impliqué dans d'autres dossiers sociétaux. Pensons d'abord au mémoire qu'il a déposé dans le cadre de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles. En effet, certains pesticides étant utilisés en médecine vétérinaire pour le traitement et la prévention de conditions médicales chez les animaux, l'Ordre a émis de nombreuses recommandations visant à en encadrer l'utilisation.

De plus, à la suite de l'entrée en vigueur, en février 2019, du Règlement modifiant le Règlement sur l'administration de certains médicaments, l'Ordre a déployé des efforts pour accompagner les médecins vétérinaires dans son application. L'antibiorésistance est un enjeu de santé publique mondial et les médecins vétérinaires doivent viser une utilisation toujours plus judicieuse des antimicrobiens chez les animaux. Afin d'aider les membres à améliorer leur pratique et à se conformer

à cette nouvelle réglementation, divers outils de communication ont été élaborés, dont un cahier spécial expliquant les changements et proposant des solutions de remplacement pour tous les domaines de pratique de la médecine vétérinaire.

LE BIEN-ÊTRE ANIMAL, AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS DE LA PROFESSION VÉTÉRAIRE

La santé et le bien-être animal sont des concepts interreliés. C'est pourquoi l'Ordre et la profession vétérinaire sont constamment appelés à se positionner sur des sujets en lien avec le bien-être animal. L'homme et l'animal coexistent depuis le début de l'humanité, l'un mettant l'autre à profit, que ce soit pour le divertissement, l'accomplissement de tâches, le transport, l'alimentation. Aujourd'hui, ces utilisations de l'animal par l'homme soulèvent de plus en plus de questionnements, et les médecins vétérinaires — de par leur expertise en santé animale — tentent d'y répondre au mieux de leurs connaissances scientifiques et de leur sens éthique. Au cours de la dernière année, l'Ordre a émis deux nouvelles positions afin de guider ses membres, les propriétaires d'animaux, les différentes instances et le public en général. La première concerne l'utilisation des animaux pour des activités récréatives ou à des fins de divertissement; la seconde porte sur le dégriffage félin. Le principal constat qui ressort de ces prises de position est que ce qui nous apparaissait tout à fait banal il y a 20 ans ne peut plus être envisagé du même œil aujourd'hui. La société change, ses attentes aussi. On ne peut que décourager la pratique de certaines chirurgies électives et de certaines activités qui imposent un stress intense et évident à un animal. L'Ordre a le devoir de contribuer à la sensibilisation du public et de faire évoluer les mentalités vers des pratiques mieux alignées sur le bien-être animal.

REMERCIEMENTS

Le dernier exercice en aura été un de grandes réflexions. Ces réflexions n'auraient pu mener à des résultats aussi concluants si elles n'avaient été guidées par une grande ouverture d'esprit et un grand respect. Ainsi, j'aimerais remercier les membres du conseil d'administration, qui ont été grandement sollicités cette année pour participer à des consultations diverses.

J'aimerais aussi remercier tous les membres du personnel de l'Ordre, dont la directrice générale, qui, jour après jour, donnent le meilleur d'eux-mêmes afin que l'Ordre puisse remplir sa mission de protection du public et atteindre les différents objectifs qu'il s'est fixés.

La présidente



Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M. A.



RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Sylvie Martel, directrice générale

L'année 2019-2020 s'est déroulée sous le signe de la modernisation pour l'Ordre. Sans l'engagement et le dévouement de ses employées, il serait impensable de prendre les actions nécessaires à l'atteinte des objectifs de la planification stratégique. La protection du public est la pierre angulaire autour de laquelle s'articule le travail des différentes instances de l'Ordre – son conseil d'administration et ses comités –, en collaboration avec l'équipe. Un grand merci à toutes ces personnes engagées qui se dévouent pour l'organisation.

Cette responsabilité commune a été grandement sollicitée par la crise de santé publique qui a sévi au cours du dernier mois de l'exercice 2019-2020. L'agilité de l'équipe, combinée au soutien des administrateurs, nous a permis de répondre aux défis posés par cette crise mondiale. Chapeau également à toute la profession qui a su répondre présente pour la société et ses concitoyennes et concitoyens!

Comme vous le constaterez à la lecture de ces pages, les différents services de l'Ordre ont poursuivi leur bon travail et avancé de nombreux dossiers. Voici quelques éléments à souligner :

Les différentes instances de l'Ordre ont poursuivi leur réflexion afin de reconsidérer, de réévaluer et de redéfinir les grands éléments de la gouvernance. L'entrée en vigueur de la Loi 11, en 2017, a permis aux administrateurs de l'Ordre de repenser et d'actualiser leurs façons de faire. Ces derniers ont entre autres révisé le mode de scrutin applicable à l'élection à la présidence de l'Ordre, réexaminé la carte électorale et le nombre requis d'administrateurs à élire, redéfini la durée de certains mandats et établi un nombre maximal de mandats consécutifs. Ces changements entreront en vigueur à compter de l'année 2020-2021.

L'assemblée annuelle s'est tenue le 24 octobre 2019. Outre la nomination des auditeurs, l'assemblée a traité de la rémunération de la présidence et des administrateurs, d'une démarche visant la révision des normes d'exercice ainsi que des travaux entourant l'élaboration d'un règlement pour la délivrance de permis spéciaux aux spécialistes formés hors Québec.

Les élections tenues en 2019 visaient à pourvoir quatre postes d'administrateurs dans les régions électorales Outaouais/Laurentides/Abitibi-Témiscamingue, Laval/Lanaudière, Québec et Est du Québec.

À la clôture de la période de mise en candidature, les administrateurs suivants ont été élus à la majorité des voix :

- Dr Mario Giard, m.v., Outaouais/Laurentides/Abitibi-Témiscamingue
- Dr Carl Riopel, m.v., Laval/Lanaudière
- Dre Marie-Pierre Rainville, m.v., Québec

Pour le poste de l'Est du Québec, il y a eu égalité des voix, et Dr Gaston Rioux a été déclaré élu par tirage au sort.

Pour le poste disponible dans la région Chaudière-Appalaches, la Dre Lisiane Poulin a été élue par acclamation.

Le projet de Règlement sur les permis spéciaux de spécialistes assortis d'un certificat de spécialiste a finalement obtenu l'approbation de l'Office des professions du Québec et le règlement est entré en vigueur le 8 avril 2020.

La directrice générale est chargée de l'administration générale et courante des affaires de l'Ordre. Elle assure la conduite des affaires de l'Ordre et le suivi des décisions du conseil d'administration. Suivant de saines pratiques de gestion, elle planifie, organise, dirige, contrôle et coordonne les ressources humaines, financières, matérielles et informationnelles de l'Ordre.

Le Bureau du syndic a reçu un grand nombre de questions, tant du public que des médecins vétérinaires. Cette année encore, plus de 2700 appels et courriels ont été traités. La crise provoquée par la pandémie a surchargé l'équipe durant de nombreuses semaines. Près de 180 nouvelles demandes d'enquête ont été ouvertes, 150 dossiers d'enquête déontologique ont été fermés en cours d'année et des plaintes ont été déposées dans 17 dossiers. À la fin de l'année, les dossiers demeurés actifs étaient, dans une proportion de 88 %, des dossiers ouverts depuis moins d'un an. En ce qui concerne l'exercice illégal, quatre jugements ont été rendus au cours de la dernière année et dans chacun des cas, l'intimé a été reconnu coupable.

Le conseil d'administration a revu l'organisation du comité de travail affecté à la révision de l'inspection professionnelle et des normes. Les travaux sont bien amorcés et se poursuivront au cours de la prochaine année.

Sur le plan des communications, 175 demandes de médias ont été reçues et traitées, soit une augmentation de plus de 100 par rapport à l'année dernière.

La crise qui perdure depuis le mois de mars accentue la pression vécue par la population et par les différents professionnels du Québec et d'ailleurs au pays. Ajoutons à cela les enjeux auxquels l'Ordre est déjà confronté, je vous dirais que les défis ne manqueront pas au cours de la prochaine année, tant pour l'équipe que pour le conseil d'administration. Grâce à sa structure organisationnelle bonifiée, l'Ordre pourra poursuivre son exercice d'amélioration continue et être en mesure de travailler aux objectifs de la planification stratégique. Ces défis, c'est en équipe que nous saurons les relever!

Sylvie Martel

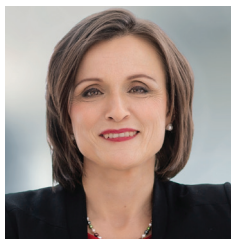
Sylvie Martel



RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MEMBRES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A., présidente

Élue au suffrage universel des membres et entrée en fonction le 13 juin 2017



Dr Sébastien Buczinski, m.v., D.É.S., M. Sc., DACVIM

Région de la Montérégie, élu le 14 juin 2016 et réélu le 1^{er} juin 2017



Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO

Région de la Montérégie, élu le 17 juin 2008, réélu le 3 mai 2011, le 5 juin 2014 et le 1^{er} juin 2017



Dre Julie Gervais, m.v., M. Sc.

Région de Montréal, élue le 12 septembre 2017 et réélue le 8 mai 2018



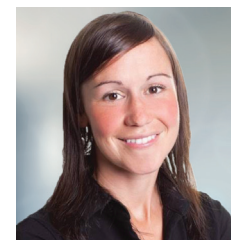
Dr Mario Giard, m.v.

Région de l'Outaouais, de l'Abitibi-Témiscamingue et des Laurentides, élu en juin 2005 et réélu le 1^{er} mai 2008, le 7 mai 2013, le 3 mai 2016 et le 6 juin 2019



Dre Émilie Pelletier, m.v.

Région de la Montérégie, élu le 28 juin 2011, réélue le 5 juin 2014 et le 1^{er} juin 2017



Dre Lisiane Poulin, m.v.

Région de Chaudière-Appalaches, élue le 2 juin 2016 et réélue le 6 juin 2019



Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.

Région de Québec, élue le 6 juin 2013, réélue le 3 mai 2016 et le 6 juin 2019



Dr Sylvain Raymond, m.v., I.P.S.A.V.

Région de la Montérégie, élu le 1^{er} juin 2017



Dr Carl Riopel, m.v.

Région de Laval et Lanaudière, élu le 6 juin 2019



Dr Gaston Rioux, m.v.

Région de l'Est, élu le 6 juin 2019



Dr Charles Rochette, m.v.

Région de Montréal, élu le 8 mai 2018



Dr Simon Verge, m.v.

Région de la Mauricie, du Centre-du-Québec et de l'Estrie, élu le 1^{er} mai 2008 et réélu le 8 mai 2012, le 5 mai 2015 et le 8 mai 2018

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE DES PROFESSIONS



Mme France Beaudin

Nommée le 11 septembre 2018



Mme Suzanne Blanchet, DHC, IAS.A.

Nommée le 13 juin 2017



Mme Marie-Josée Linteau

Nommée le 11 juin 2019



Me Claude Provencher

Nommé le 11 juin 2019

Le conseil d'administration assure la surveillance générale de l'Ordre ainsi que l'encadrement et la supervision de la conduite de ses affaires. Il est responsable de l'application des décisions de l'Ordre et de celles de ses membres réunis en assemblée, et en assure le suivi.

Il veille en outre à l'application des dispositions du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent. De plus, il exerce tous les droits, pouvoirs et prérogatives de l'Ordre, sauf celui de nommer les vérificateurs.

Au 31 mars 2020, le conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec était composé de la présidente, de 12 administrateurs élus et de 4 administrateurs nommés par l'Office des professions.

Statistiques d'assiduité aux réunions du conseil d'administration et des comités

Nom	Taux de participation au CA	Comité	Taux de participation au comité
Administrateurs élus			
Dr Sébastien Buczinski, m.v.	7/12		
Dr Michel Carrier, m.v.	11/12	Comité Audit	0/1
Dre Julie Gervais, m.v.	12/12	Comité exécutif	11/11
Dr Mario Giard, m.v.	9/12		
Dre Caroline Kilsdonk, m.v.	12/12	Comité RH	10/10
		Comité Audit	1/1
		Comité de gouvernance	5/5
		Comité exécutif	11/11
Dre Émilie Pelletier, m.v.	10/12	Comité RH	9/10
		Comité exécutif	8/9
Dre Lisiane Poulin, m.v.	8/12		
Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.	9/12		
Dr Sylvain Raymond, m.v.	12/12	Comité Audit	1/1
Dr Carl Riopel, m.v.	9/9		
Dr Gaston Rioux, m.v.	9/9	Comité de gouvernance	5/5
Dr Charles Rochette, m.v.	8/12		
Dre Nathalie Therrien, m.v. (démission le 2019-11-30)	8/12		
Dr Simon Verge, m.v.	12/12	Comité de gouvernance	5/5
		Comité exécutif	11/11
Administrateurs nommés			
Mme France Beaudin	11/12	Comité RH	10/10
		Comité de gouvernance	5/5
Mme Suzanne Blanchet	9/12	Comité Audit	1/1
Mme Marie-Josée Linteau	9/9	Comité RH	10/10
		Comité exécutif	5/9
Me Claude Provencher	9/9	Comité de gouvernance	5/5

RÉUNIONS

Au cours de l'exercice 2019-2020, le conseil d'administration a tenu 12 réunions, soit :

Réunions ordinaires	6
Réunions extraordinaires	6

Les réunions du conseil d'administration pour le dernier exercice se sont tenues les :

- 17 avril 2019 (extraordinaire)
- 10 mai 2019 (extraordinaire)
- 28 mai 2019
- 11 juin 2019
- 24 juillet 2019 (extraordinaire)
- 6 août 2019 (extraordinaire)
- 17 septembre 2019
- 30 novembre 2019 (extraordinaire)
- 10 décembre 2019
- 11 février 2020
- 4 mars 2020 (extraordinaire)
- 24 mars 2020

*Lac à l'épaule : la réunion du 30 novembre 2019 était une session de travail, d'une journée complète, dédiée à des sujets en lien avec la gouvernance de l'Ordre.

Les administrateurs sont soumis au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres des comités de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec. Ce document est disponible sur le site Web de l'Ordre, dans la section « L'Ordre », sur la page « Positions et politiques ». De plus, l'Ordre a amorcé les discussions dans le but d'élaborer un règlement intérieur pour son comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie.

RÉMUNÉRATION

Conformément au Règlement sur la rémunération des administrateurs élus de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et aux politiques et engagements déterminés par le Conseil d'administration, la rémunération* prévue pour les titulaires postes suivants correspondait à ce qui suit au cours de l'année 2019-2020 :

- Présidente de l'Ordre : rémunération annuelle de 86 268,04 \$, sans autre prime, pour l'équivalent d'un horaire de travail hebdomadaire de 3 jours.
- Directrice générale* : rémunération annuelle de 125 000 \$, avec contribution au REER de 5 % et paiement des primes d'assurance collective débutant dans l'année financière 2020-2021, sans autre prime, pour un horaire de travail hebdomadaire de 5 jours.
- Administrateurs : jeton de présence quotidien de 500 \$. Pour toute conférence téléphonique de moins d'une heure, jeton de présence de 100 \$.

*Note : Entrée en poste de Mme Sylvie Martel, le 20 janvier 2020.

RÉALISATIONS

PRINCIPALES RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dans le cadre de l'exercice des responsabilités qui lui sont attribuées en vertu du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent, le conseil d'administration a notamment résolu :

GOVERNANCE

- Adoption des ordres du jour et des procès-verbaux;
- Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée générale annuelle 2019;
- Adoption de la planification stratégique de l'Ordre 2019-2022;
- Adoption d'une politique sur les partenariats;
- Mise en place d'un plan de travail pour les modifications recommandées dans le rapport sur la gouvernance de l'Ordre;
- Adoption, par le conseil d'administration, du Règlement sur l'organisation de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec et les élections à son conseil d'administration, dépôt pour examen à l'Office des professions, publication à la Gazette officielle du Québec et entrée en vigueur au mois d'avril 2020.

FINANCE ET ADMINISTRATION

- Adoption des états financiers vérifiés 2018-2019;
- Adoption du rapport du vérificateur externe pour l'exercice 2018-2019;
- Recommandation à l'assemblée générale annuelle de reconduire le mandat du cabinet d'experts-comptables Poirier & Associés Inc. pour l'audit externe des états financiers 2019-2020;
- Désignation des signataires bancaires;
- Hausse de 2,3 % des échelles salariales de l'Ordre;
- Mandat donné à la firme Koläb de réaliser un diagnostic en ressources humaines, et demande de subvention à Emploi-Québec à cet égard;
- Adoption de l'état des résultats et des bilans prévisionnels;
- Adoption et révision des prévisions budgétaires 2020-2021;
- Mise à jour de la politique de remboursement des dépenses afin que le taux des allocations pour frais d'automobile soit établi à 0,46 \$/km;
- Fixation de la rémunération des administrateurs nommés selon les mêmes paramètres que ceux utilisés pour la rémunération des administrateurs élus, en précisant que toute somme versée par l'Office des professions du Québec doit être déduite du montant des jetons de présence accordé par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec;
- Fixation de la rémunération du poste à la présidence;
- Fixation de la rémunération des administrateurs élus pour les exercices financiers 2019-2020 et 2020-2021;
- Indexation du montant de la cotisation annuelle de 1,7 % pour l'exercice 2020-2021, par suite de l'approbation des membres réunis en assemblée générale, ayant pour effet de fixer cette cotisation

à 1010,11 \$ pour la cotisation régulière et à 505,05 \$ pour la cotisation réduite;

- Mandat donné à la directrice générale de procéder à l'analyse des besoins informatiques de l'Ordre;
- Mandat confié à la directrice générale de préparer un projet d'aménagement des bureaux de l'Ordre;
- Mandat donné au comité ressources humaines et au Dr Sylvain Raymond, accompagnés par la firme de recrutement La tête-chercheuse, de réaliser des entrevues dans le but de pourvoir le poste à la direction générale de l'Ordre;
- Nomination de la directrice générale de l'Ordre, Mme Sylvie Martel, le 19 décembre 2019, pour une entrée en fonction le 20 janvier 2020.
- Nomination de la Dre Danielle Beaulieu et de la Dre Marie-Chantal Blanchette à titre de syndique par intérim et de syndique adjointe, respectivement.

AFFAIRES PROFESSIONNELLES

- Attribution de l'Ordre du mérite vétérinaire 2019 à la Dre Marie Noël;
- Attribution de la médaille de saint Éloi au Dr Michel Gosselin;
- Attribution du Prix d'excellence TSA à Mme Karine Dumont;
- Désignation d'un expert-conseil chargé de réaliser une analyse comparative préalable à la négociation d'un Arrangement de reconnaissance mutuelle (ARM);
- Élaboration d'un mémoire sur les pesticides;
- Adoption d'une position à l'égard des activités récréatives ou de divertissement impliquant des animaux;
- Recommandation au Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) de décerner le Mérite du CIQ au Dr Louis-Philippe de Lorimier.

POLITIQUES ET POSITIONS

- Adoption d'une position sur le dégriffage félin;
- Adoption d'une position à l'égard des activités récréatives ou de divertissement impliquant des animaux.

SURVEILLANCE DE L'EXERCICE

- Adoption d'une ordonnance d'examen médical à l'endroit d'un membre pour lequel le conseil d'administration a des raisons de croire qu'il présente un état physique ou psychique incompatible avec l'exercice de la profession, conformément à l'article 48 du Code des professions;
- Mandat donné au comité exécutif de traiter des dossiers de recommandations du comité d'inspection professionnelle et d'exercer les pouvoirs prévus à l'article 55 du Code des professions et au Règlement sur les stages de perfectionnement des médecins vétérinaires;
- Adoption, par le conseil d'administration, du Règlement sur les permis spéciaux de spécialiste assorti d'un certificat de spécialiste délivré par l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, dépôt pour examen à l'Office des professions, publication à la Gazette officielle du Québec et entrée en vigueur au mois d'avril 2020.

NOMINATIONS ET RENOUVELLEMENTS DE MANDATS DES MEMBRES DE COMITÉS

Renouvellement du mandat des membres des comités suivants :

Comité	Nom
Comité d'inspection professionnelle	Boucher, Brigitte Côté, Lucie Landry, Marie-Josée
Conseil de discipline	Côté, Isabelle Desrosiers, Paul Dorval, Patricia Fournaise, Sylvain Lecompte, Suzanne Poray Wrzesinska, Jadwiga Roy, Geneviève
Comité de révision	Baillairgé, Martine Bérubé, Ginette Bouchard, Ève-Lyne Bourgeois, Antoine Gervais, Daniel Mills, Louis
Comité sur le bien-être animal	Rainville, Marie-Pierre
Comité du <i>Veterinarius+</i>	Baillargeon, Paul Cavanagh, Patrick Chorfi, Younès Martineau, Roger Morin, Pierre-Alexandre Parent, Joane
Enquêteurs-experts	De Léan, Marie-Claire Garand, Joëlle Moreau, Jean

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'assemblée générale annuelle 2019 s'est tenue le 24 octobre 2019 au Centre de congrès de Saint-Hyacinthe.

RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le comité exécutif exerce tous les pouvoirs que le conseil d'administration lui délègue, conformément à l'article 96.1 du Code des professions et aux règles concernant la conduite de ses affaires, qui sont établies de manière à lui permettre de s'occuper de l'administration courante des affaires de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	8
Réunions extraordinaires	3

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente
Dre Émilie Pelletier, m.v., première vice-présidente
Dr Simon Verge, m.v., deuxième vice-président
Dre Julie Gervais, m.v., administratrice
Madame Marie-Josée Linteau, administratrice nommée

Secrétaires du comité
Me Sarah Thibodeau, LL.M., directrice générale et secrétaire
Madame Martine Castonguay, directrice générale par intérim
Me Rachel Rioux-Risi, secrétaire de l'Ordre

Les réunions du comité exécutif pour le dernier exercice se sont tenues aux dates suivantes :

- 16 avril 2019
- 14 mai 2019
- 9 juillet 2019
- 6 août 2019
- 9 septembre 2019
- 15 octobre 2019
- 12 novembre 2019
- 14 janvier 2019
- 21 janvier 2020
- 4 février 2020
- 18 février 2020

PRINCIPALES RÉOLUTIONS

Dans le cadre de l'exercice des responsabilités qui lui sont déléguées par le conseil d'administration de l'Ordre, en vertu du Code des professions, de la Loi sur les médecins vétérinaires et des règlements qui en découlent, le comité exécutif a principalement résolu de reconnaître les équivalences de diplôme et de formation, de délivrer des permis réguliers et des permis temporaires d'exercice, d'attribuer des certificats de spécialistes (voir le rapport des activités du Service de l'admission). Il a également assuré le traitement des recommandations de stage de perfectionnement avec ou sans limitation d'exercice émises par le comité d'inspection professionnelle.



BUREAU DU SYNDIC

Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V., syndique
Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V., syndique par intérim
Dre Pia Windisch, m.v., syndique adjointe
Dre Marie-Chantal Blanchet, m.v., syndique adjointe
Dre Mélissa Perreault, m.v., I.P.S.A.V., syndique adjointe
Dre Caroline Sauvé, m.v., syndique adjointe
Dre France Sylvestre, m.v., syndique adjointe

Le mandat du Bureau du syndic est de faire enquête lorsqu'il reçoit des informations selon lesquelles un membre aurait contrevenu aux lois ou aux règlements qui encadrent l'exercice professionnel. Au terme d'une enquête, le syndic répond à la demande par diverses mesures; il peut, notamment, proposer la conciliation du litige entre le professionnel et le demandeur d'enquête ou déposer une plainte devant le conseil de discipline.

De plus, un client qui a un différend avec un membre de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec sur le montant d'un compte pour services professionnels peut en demander par écrit la conciliation au syndic.

Le syndic agit également comme responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels à l'égard des documents et des renseignements qui relèvent de sa compétence, conformément aux dispositions prévues à cet effet par le Code des professions, la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé.

Enfin, mandaté par le conseil d'administration de l'Ordre, le Bureau du syndic veille à la surveillance de l'exercice illégal de la médecine vétérinaire et de la vente illégale de médicaments, conformément à l'article 188.1 du Code des professions.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le Bureau du syndic a traité 2 713 appels et courriels dont 46 % provenaient de membres du public et avaient notamment pour objet la conduite d'un médecin vétérinaire, la demande de tenue d'une enquête ou le signalement de pratiques susceptibles de constituer des actes d'exercice illégal de la médecine vétérinaire, alors que 51,7 % provenaient de médecins vétérinaires désirant discuter avec un intervenant du Bureau du syndic au sujet d'une inconduite ou d'une situation de litige potentiel, ou signaler une situation pouvant constituer de la pratique illégale. Les 2,3 % restants représentent les appels reçus de divers organismes en vue d'attirer l'attention sur des faits concernant un membre de l'Ordre ou des actes pouvant être associés à de la pratique illégale.

Nombre de dossiers

	NOMBRE
Dossiers d'enquête en cours au 31 mars 2019	58
Dossiers d'enquête ouverts durant la période	179
Membres visés par ces 237 dossiers	205
Dossiers réglés par la conciliation du syndic en vertu de l'article 123.6 du Code des professions	0
Dossiers demeurant ouverts à la fin de la période, soit au 31 mars 2020	79

Nombre de décisions

	NOMBRE DE DÉCISIONS
La décision de porter plainte a été prise dans 17 dossiers	17
Décisions de ne pas déposer de plainte disciplinaire	141

CONCILIATION DE COMPTE

Le Bureau du syndic a traité 8 demandes de conciliation de compte.

ACCÈS À L'INFORMATION

La syndique par intérim n'a reçu aucune demande d'accès à des informations relevant de sa compétence durant le présent exercice.



CONTRÔLE DE L'EXERCICE ILLÉGAL

Enquêtes terminées

	NOMBRE DE DOSSIERS
Dossiers portant sur l'exercice illégal	69
Dossiers portant sur l'usurpation de titre réservé	1
Dossiers portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	2

Poursuites pénales intentées

	NOMBRE DE POURSUITES
Portant sur l'exercice illégal, exclusivement	4
Portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0
Portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	1

Jugements rendus

	INTIMÉ COUPABLE	INTIMÉ ACQUITTÉ
Poursuites portant sur l'exercice illégal, exclusivement	4	0
Poursuites portant sur l'usurpation de titre réservé, exclusivement	0	0
Poursuites portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé	0	0
Montant total des amendes imposées	34 000 \$	

SERVICE DE L'ENCADREMENT PROFESSIONNEL

Dre Angela Drainville, m.v., directrice

Le Service de l'encadrement professionnel est responsable de la gestion et du suivi de plusieurs dossiers relatifs à la qualité de l'exercice et à la compétence des membres de la profession, notamment de la mise en œuvre du programme de surveillance générale. Il est également chargé de répondre aux questions relatives à la réglementation, aux normes minimales d'exercice et à la pratique professionnelle des médecins vétérinaires, lorsque ces questions ne s'inscrivent pas dans un contexte de plainte de la part du public.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le comité d'inspection professionnelle (CIP) surveille l'exercice de la profession par les membres et procède, notamment, à la vérification de leurs dossiers, livres, registres, médicaments, poisons, produits, substances, appareils et équipements. De plus, à la demande du conseil d'administration ou de sa propre initiative, le comité effectue des inspections particulières portant sur la compétence professionnelle d'un membre et pour lesquelles il peut s'adjoindre des experts. Enfin, le comité fait rapport au conseil d'administration et formule les recommandations qu'il juge appropriées. Par son action, le comité vise à améliorer la qualité de l'exercice et la valeur de l'acte professionnel dans le but d'assurer la protection du public.

En outre, le comité informe le Bureau du syndic lorsqu'il a des motifs raisonnables de croire qu'un professionnel a commis une infraction aux dispositions du Code de déontologie des médecins vétérinaires ou de la Loi sur les médecins vétérinaires et de ses règlements.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	6
Réunions extraordinaires	6

MEMBRES

Dre Brigitte Boucher, m.v., présidente
Dre Sarah Despatie, m.v.
Dre Lucie Côté, m.v.
Dre Marie-Josée Landry, m.v.
Dre Marie-Christine Lefrançois, m.v.
Dre Sylvie Robin, m.v.
Dr Sylvain Forget, m.v.

INSPECTEURS-CONSEILS

Dre Evelyne Azuelos, m.v.
Dre Nancy Duguay, m.v.
Dre Véronique Néron, m.v. (depuis le 12 mars 2020)
Dr André Trépanier, m.v.

Dre Angela Drainville, m.v., secrétaire

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au total, 193 médecins vétérinaires ont été inspectés dans le cadre de la surveillance générale de l'exercice ou dans celui d'une inspection particulière portant sur la compétence professionnelle, ce qui correspond à un peu plus de 7,8 % du total des membres actifs inscrits au tableau de l'Ordre et susceptibles de faire l'objet d'une inspection.

RÉALISATIONS

PROGRAMME ANNUEL DE SURVEILLANCE

Lors de la réunion du conseil d'administration de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec du 26 mars 2019, les administrateurs ont adopté le programme de surveillance générale pour l'exercice 2019-2020. Ce programme préconise le maintien d'un nombre réduit d'inspections régulières, soit environ 200 inspections afin de promouvoir la réalisation de différents projets de développement à l'Ordre, y compris la révision de l'inspection professionnelle et des Normes minimales d'exercice. Le comité a entrepris de donner la priorité aux inspections de médecins vétérinaires dont la pratique n'était pas conforme. Dans la mesure du possible, les inspections sur place ont été regroupées par région. La réalisation de ce programme est présentée ci-après :

Répartition des inspections

	ANIMAUX DE COMPAGNIE	BOVINS ET ÉQUINS	GRANDES POPULATIONS ANIMALES	ANIMAUX DE LABORATOIRE	TOTAL
Type d'inspection	Nombre de médecins vétérinaires				
Régulière (sur place)	80	59	4	0	143
Rapprochée (sur place)	4	1	0	0	5
Régulière (à distance)	32	0	0	4	36
Rapprochée (à distance)	3	0	0	0	3
Total des inspections	119	60	4	4	187
Questionnaires prévisite ou d'auto-évaluation distribués aux membres	116	60	4	4	184
Questionnaires prévisite ou d'auto-évaluation retournés au comité	116	60	4	4	184
Rapports d'inspection établis à la suite d'une inspection	119*	60	4	0*	183

* Mise en suspens de l'analyse des documents reçus; les 4 rapports d'inspection seront établis et comptabilisés à l'exercice 2020-2021.

RÉQUISITIONS ET RECOMMANDATIONS

Le rapport d'inspection d'un membre s'inscrit dans les nouvelles pratiques d'inspection professionnelle mises en œuvre au cours de l'exercice 2019-2020. Les constats d'inspection y sont traités et présentés comme suit :

LA RECOMMANDATION : elle porte sur une irrégularité ou une infraction mineure et ponctuelle pour laquelle un constat est dressé en vue d'améliorer la pratique du membre. Aucune réponse de la part du membre n'est exigée; le CIP exerce son devoir d'information et mise sur le professionnalisme du membre pour tenir compte de la recommandation et l'intégrer dans l'amélioration de sa pratique.

LA RÉQUISITION : elle porte sur une infraction sérieuse, problématique ou récurrente et justifie une réponse du membre dans les 30 jours suivant la visite. Cette réponse doit indiquer de façon détaillée les correctifs apportés par le membre. Elle constitue, de la part du membre, un engagement à se conformer. S'il s'agit d'une infraction portant atteinte au public, une preuve attestant de l'application immédiate des correctifs peut être exigée. Un partage d'information au Bureau du syndic peut également être effectué.

NOTES ADDITIONNELLES : Il peut s'agir d'observations associées au déroulement de la visite, de conseils et de renseignements supplémentaires fournis en réponse à une question du membre lors de la visite, etc.

Au cours de l'exercice, les réquisitions et les recommandations qui ont été formulées touchaient principalement les sujets suivants :

- la tenue des dossiers (avec une attention particulière prêtée à l'importance des informations qui reflètent un cheminement médical cohérent et des approches diagnostiques et thérapeutiques adéquates);
- la pratique professionnelle (avec une attention particulière prêtée à l'utilisation judicieuse des antibiotiques);

- la tenue des registres et la garde sécuritaire des substances contrôlées;
- la conformité des ordonnances et l'exécution des ordonnances renouvelables;
- l'utilisation des médicaments en dérogation des directives de l'étiquette;
- l'accessibilité à un service d'urgence pour la clientèle;
- la conformité des installations pour l'hébergement des animaux et le traitement des animaux contagieux;
- le respect du *Règlement sur les actes qui, parmi ceux constituant l'exercice de la médecine vétérinaire, peuvent être posés par des classes de personnes autres que des médecins vétérinaires*;
- l'affichage du permis d'exercice à la vue du public.

TENUE DE DOSSIERS

Il s'agit de l'un des principaux outils d'évaluation de la compétence professionnelle dont dispose le CIP. L'analyse des dossiers médicaux permet généralement au CIP de suivre le cheminement médical et l'approche thérapeutique du professionnel.

SURVEILLANCE ACCRUE DE L'UTILISATION DES ANTIBIOTIQUES D'IMPORTANCE – TOUS LES DOMAINES DE PRATIQUE

L'inspection professionnelle a renforcé son rôle de sensibilisation, d'éducation et d'encadrement de l'usage des antibiotiques dans la pratique de tous les membres inspectés. Un volet *Antibiogouvernance* a été ajouté aux questionnaires prévisite et d'auto-évaluation. Une augmentation du nombre de partages d'information du CIP au Bureau du syndic a été observée en ce qui concerne les cas d'utilisation irresponsable et non justifiée des antibiotiques.

Inspection particulière portant sur la compétence professionnelle

	NOMBRE
Membres ayant fait l'objet d'une inspection particulière	6
Rapports d'inspection particulière établis	6

Recommandations du comité d'inspection professionnelle au conseil d'administration

	NOMBRE
Imposition d'un stage sans limitation ni suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	1
Imposition d'un stage avec limitation ou suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	4
Confirmation d'une limitation volontaire d'exercice	0

RÉVISION DES NORMES DE PRATIQUE ET DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

La planification d'un nombre moindre d'inspections professionnelles courantes a permis de commencer la révision des normes de pratique et de l'inspection professionnelle. Des ajustements et des améliorations ont été apportés aux procédures et aux outils d'inspection professionnelle, notamment aux questionnaires prévisite et d'auto-évaluation, aux modèles de rapport d'inspection et aux exigences relatives à la tenue de dossiers.

Le 13 juin 2019, le CIP a organisé une rencontre de consultation auprès d'un groupe de discussion formé de neuf praticiens, tous domaines confondus, en vue de préparer la révision des normes de pratique et la consultation de l'ensemble des membres. Un compte rendu de cette rencontre a ensuite été déposé au conseil d'administration afin d'aider à orienter les prochaines actions de l'Ordre. Le conseil d'administration a par la suite décidé de procéder à la formation du *comité de révision de l'inspection professionnelle et des normes* dans le but de poursuivre et d'approfondir les travaux de révision en cours. Composé notamment de membres de l'Ordre, d'administrateurs, de membres du CIP et de personnes-ressources sur le plan juridique, le comité est fort d'une expertise diversifiée et amorcera ses travaux lors de l'exercice 2020-2021.

DÉVELOPPEMENT DE L'INSPECTION PROFESSIONNELLE DANS LE DOMAINE DES ANIMAUX DE LABORATOIRE

Souhaitant assurer un rôle de surveillance en matière de protection du public dans le domaine des animaux de laboratoire, le CIP a lancé un projet pilote basé sur l'utilisation des nouveaux outils mis au

Décisions du conseil d'administration

	NOMBRE
Approuvant, en totalité, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0
Approuvant, en partie, les recommandations du comité d'inspection professionnelle	3
Rejetant en totalité les recommandations du comité d'inspection professionnelle	0

Information au Bureau du syndic

	NOMBRE
Nombre de membres ayant fait l'objet d'un partage d'information ou d'un transfert au Bureau du syndic (en application du cinquième alinéa de l'article 112 du Code des professions)	158

point dans le cadre de la révision de l'inspection professionnelle. Un questionnaire d'auto-évaluation a été élaboré puis soumis à quatre médecins vétérinaires volontaires. Le projet pilote, qui a dû être suspendu temporairement en raison de la pandémie mondiale affectant lourdement ce domaine de pratique, se poursuivra en 2020-2021.

AUTRES RÉALISATIONS

- Jugement de la Cour supérieure du Québec en faveur de l'Ordre relativement au pouvoir d'imposition d'une inspection particulière par le CIP (jugement no 425-17-000247-182);
- Recrutement d'une inspectrice-conseil (animaux de compagnie);
- Publication d'articles dans la revue de l'Ordre :
 - Avis de limitation volontaire d'exercice sous la recommandation du CIP;
 - Révision des normes de pratiques : Les Douze travaux de l'Ordre;
 - Mises au point importantes : Usage des gabarits/formulaires et indications RAS, normal et non évalué en tenue de dossiers;
 - Mise au point importante : Application de la clause des droits acquis;
 - La révision des normes de pratique de l'Ordre : Atelier de consultation entre le CIP et un groupe de praticiens;
 - L'imposition d'une inspection particulière sur la compétence par le comité d'inspection professionnelle : un pouvoir prévu au Code des professions.

SERVICE DE L'ADMISSION

Dr Éric Tremblay, m.v., directeur

Le Service de l'admission assure la gestion des procédures, des programmes et des demandes d'admission, leur préparation pour les comités liés à l'admission et le renouvellement des inscriptions au tableau de l'Ordre. De plus, il soutient les activités liées au programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle des membres.

RAPPORT DU COMITÉ D'ADMISSION

Le comité d'admission à l'exercice de la profession a pour mandat d'étudier les demandes d'admission présentées par les candidats titulaires d'un diplôme obtenu hors Québec, notamment les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation, de délivrance de permis et d'autorisation spéciale, et de faire des recommandations au comité exécutif, le cas échéant. Les demandes étudiées par le comité d'admission sont notamment analysées en vertu du Code des professions du Québec, du *Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, du *Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*, du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec* et du *Règlement sur la délivrance des permis spéciaux de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec*.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
Réunion extraordinaire	0

MEMBRES

Dr Christophe Céleste, m.v., D.É.S, M. Sc., Ph. D., DACVS
Dr Jacques Dancosse, m.v., M. Sc.
Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité et secrétaire de l'Ordre par intérim
Un poste vacant

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	8	8	0	0
Hors du Canada	35	7	28	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				43

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	ACCEPTÉES EN PARTIE	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	28	16	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'une formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					28
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de l'Ordre concernant la formation à acquérir*					0

*Note : Le Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, pris en application du paragraphe c) de l'article 93 du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation acceptée en partie et comportant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Permis temporaires en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	17	17	0	0
Permis temporaires en vertu de l'article 41 du Code des professions	85	85	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une demande de reconnaissance d'une équivalence en vertu de l'article 42.1 du Code des professions	0	0	0	0
Permis restrictifs temporaires fondés sur une autorisation légale d'exercer la profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu de l'alinéa 2 de l'article 42.1 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis spéciaux en vertu de l'article 42.2 du Code des professions, s'il y a lieu	0	0	0	0
Permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu				0

ACTIVITÉS LIÉES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	76
Acceptées	76
Refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	8
Acceptées	8
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec, aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	8
Acceptées	8
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec en vertu du *Règlement sur les autorisations légales d'exercer la profession de médecin vétérinaire hors du Québec* qui donnent ouverture au permis de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

	NOMBRE DE DEMANDES
Reçues	3
Acceptées	3
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Au cours du présent exercice, la présidence de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a, en vertu de l'article 42.4 du Code des professions, accordé six autorisations spéciales à des personnes légalement autorisées à exercer la profession hors du Québec.

SERVICE DES COMMUNICATIONS

Mme Patricia Noël, directrice

Le Service des communications assure le rayonnement de l'Ordre et de la profession au Québec. Pour exécuter son mandat et faire connaître l'Ordre et ses prises de position, il diffuse l'information jugée d'intérêt aux membres, au public et aux médias, et ce, par l'entremise de différents outils de communication. De plus, il assure la réalisation du plan de communication de l'Ordre.

RÉALISATIONS

REVUE *LE VETERINARIUS*

La revue *Le Veterinarius* est distribuée aux membres et aux abonnés en formats papier et électronique et elle est déposée sur le site Web de l'Ordre dans la section « Publications ». Quatre éditions ont été publiées. L'Ordre continue d'enrichir le contenu de la revue *Le Veterinarius* afin qu'elle soit des plus pertinente pour ses membres. Trois encarts scientifiques *Le Veterinarius+* ont été insérés dans les éditions du printemps et de l'automne 2019 et dans celle de l'hiver 2020.

JOURNÉE PORTES OUVERTES SUR LES FERMES DU QUÉBEC 2019

L'Ordre a participé pour une quatrième année à l'événement Portes ouvertes sur les fermes du Québec organisé par l'Union des producteurs agricoles, qui s'est tenu le dimanche 8 septembre 2019 dans plus d'une centaine de fermes au Québec ainsi qu'à l'Esplanade du Parc olympique de Montréal.

Médecins vétérinaires, étudiants, bénévoles et employés de l'Ordre ont représenté la profession sur les fermes et à l'Esplanade du Parc olympique de Montréal en répondant aux questions du public et en présentant le rôle et les responsabilités du médecin vétérinaire au quotidien.

DIFFUSION DE COMMUNIQUÉS DE PRESSE

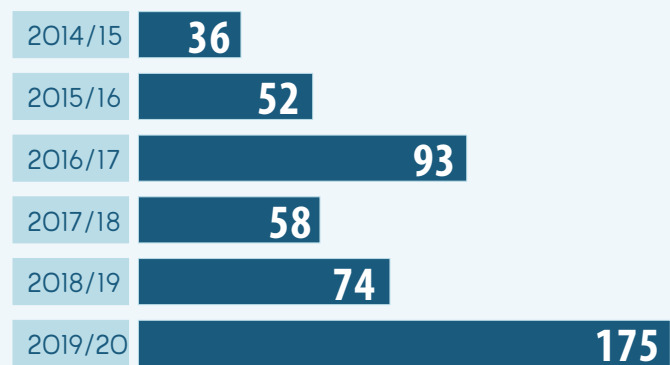
L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a diffusé six communiqués de presse :

- Réduction des services vétérinaires : l'aide des propriétaires d'animaux est demandée (26 mars 2020)
- Médecins vétérinaires et collaborateurs : mieux outillés pour réaliser les évaluations de dangerosité canine (27 janvier 2020)
- Prix de reconnaissance du mérite : l'Ordre dévoile les lauréats (21 août 2019)
- Avis de départ (2 août 2019)
- Des étudiants en médecine vétérinaire à la découverte de Rivière-du-Loup! (9 mai 2019)
- Dégriffage félin : l'Ordre des médecins vétérinaires répond à la SPCA de Montréal (2 avril 2019)

LES DEMANDES MÉDIAS

Cent soixante-quinze (175) demandes médias ont été acheminées au Service des communications au cours du dernier exercice, comparativement à 74, l'an dernier, et à 58, il y a deux ans. La vaste majorité des demandes médias se sont conclues par des entrevues accordées par la présidente de l'Ordre, alors que pour certaines autres demandes, la communication d'information ou de précisions a été suffisante.

NOMBRE DE DEMANDES MÉDIAS



ÉVALUATION DE DANGÉROSITÉ CANINE

Le Service des communications a contribué à la formation et à l'information des médecins vétérinaires sur la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens. Le but était d'informer les médecins vétérinaires et leurs collaborateurs afin qu'ils puissent mener à bien cet important mandat qui leur est confié par l'entremise de cette nouvelle réglementation.

PRODUCTION ET DIFFUSION DU BULLETIN ÉLECTRONIQUE *LE VETERINARIUS FLASH*

Quatre-vingt-douze (92) bulletins électroniques, dont 24 bulletins *Le Veterinarius Flash*, ont été transmis par courriel aux membres et aux abonnés.

PRODUCTION ET DISTRIBUTION DU RÉPERTOIRE DES MEMBRES

L'Ordre a produit un répertoire des membres qui a été acheminé à tous les membres en décembre 2019.

SITE INTERNET DE L'ORDRE

Le Service des communications a assuré la mise à jour du site Internet de l'Ordre. Du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, plus de 278 673 visiteurs ont consulté le site Web de l'Ordre, en plus des 38 265 visites enregistrées sur la Zone membre.

PRODUCTION AUDIOVISUELLE

Le Service des communications a coordonné la production des quatre vidéos hommages aux lauréats des mérites vétérinaires décernés par l'Ordre en 2019.

COORDINATION DE CHRONIQUES VÉTÉRINAIRES

Le Service des communications de l'Ordre a coordonné la recherche d'auteurs et la révision des chroniques vétérinaires qui sont publiées toutes les deux semaines dans le journal *La Terre de chez nous* et qui visent à offrir aux éleveurs des conseils qui les aident à protéger et améliorer la santé de leurs animaux à la ferme.



SERVICE DE LA FORMATION CONTINUE

Dr Éric Tremblay, m.v., directeur

Le Service de la formation continue de l'Ordre évalue les besoins des médecins vétérinaires en formation continue et organise les activités de formation continue offertes par l'Ordre. Il veille au respect de la politique de formation continue par les médecins vétérinaires et à celui de la politique d'accréditation de la formation continue en médecine vétérinaire par les partenaires. De plus, ce service analyse les demandes de reconnaissance de formation continue des partenaires et établit des partenariats afin d'assurer l'atteinte des objectifs financiers en matière de publicité et de commandites.

RÉALISATIONS

ATELIERS DE FORMATION CONTINUE

Au cours de l'exercice 2019-2020, le Service de la formation continue a organisé le colloque et le congrès suivants :

ACTIVITÉ	DATE	NOMBRE D'HEURES	NOMBRE DE PARTICIPANTS
Colloque de formation continue Rimouski	11 mai 2019	6 heures	114 participants
Congrès vétérinaire québécois Saint-Hyacinthe	24 au 26 octobre 2019	16,5 heures	880 participants

CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2019

La septième édition du Congrès vétérinaire québécois organisé par l'Ordre s'est tenue du 24 au 26 octobre 2019 au Centre des congrès de Saint-Hyacinthe. Sous le thème *La profession sous tous ses angles*, les membres de l'Ordre et l'ensemble du personnel de l'équipe de médecine vétérinaire ont été conviés à participer à ce grand rendez-vous annuel qui réunit les médecins vétérinaires de tous les domaines de pratique. Grâce au dévouement et à la créativité du comité scientifique, le congrès a pu accueillir d'éminents conférenciers d'ici et d'ailleurs, et présenter une programmation de qualité supérieure sur des sujets actuels et variés touchant la santé animale.

Membres du comité scientifique

- Dre Lara Rose, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., DACVIM, M. Sc., programme des animaux de compagnie
- Dr Gilles Fecteau, m.v., DACVIM, programme des grands animaux
- Dr Sylvain Nichols, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVS, programme des grands animaux
- Dr Ovidiu I. Jumanca, m.v., programme des animaux de laboratoire
- Dre France Boily, m.v., M. Sc., programme de santé publique
- Dre Alix Serapiglia, m.v., programme des équins
- Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V., programme des animaux exotiques

Le programme, qui réunissait plus de 70 conférenciers locaux et internationaux, a offert près de 145 heures de conférences grâce auxquelles les participants ont pu mettre à jour leurs connaissances et perfectionner leurs compétences. Le taux de satisfaction des congressistes, qui dépassait les 97 %, témoigne de la grande qualité de la programmation et de la pertinence du Congrès vétérinaire québécois.

La conférence d'ouverture intitulée *Sonia Lupien, Ph. D., la chercheuse qui contrôle les mammoths!* a donné un magistral coup d'envoi au congrès. C'est dans une salle comble que les congressistes ont appris à mieux gérer leur stress.

LE CONGRÈS VÉTÉRINAIRE QUÉBÉCOIS 2019 EN CHIFFRES

880
PARTICIPANTS

405
médecin vétérinaire

135
techniciens en santé animale

95
kiosques

290
représentants

50
étudiants au doctorat en médecine vétérinaire

Les 25 et 26 octobre, le Salon des exposants a réuni plus de 70 entreprises et accueilli 270 représentants dans ses 95 kiosques.

Le vendredi soir, plus de 520 convives ont participé à un banquet qui leur a permis de rendre hommage à tous les membres de l'équipe de médecine vétérinaire et de souligner le travail et le dévouement de quelques grands acteurs de la profession. Trois prix ont été décernés au cours de la soirée :

- Le Prix d'excellence TSA, à Mme Karine Dumont, TSA;
- Le prix du Mérite du CIQ, au Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v.;
- La médaille de saint Éloi, au Dr Michel Gosselin, m.v.

FORMATION CONTINUE EN LIGNE

L'Ordre offre à ses membres l'accès à un portail de formation continue en ligne qui compte actuellement 111 webinaires accessibles en tout temps, à faible coût et dont le contenu s'enrichit chaque année.

Visionnements pour l'exercice 2019-2020 : 590

Visionnements de webinaires pour l'exercice précédent : 221

RECONNAISSANCE DE FORMATION CONTINUE

Le Service de la formation continue a publié un babillard de formation continue dans chaque numéro de la revue *Le Veterinarius*. Il compte ainsi informer les membres des activités de formation qui peuvent contribuer à l'enrichissement de leurs connaissances et au perfectionnement des compétences.

Au cours du dernier exercice, le Service de la formation continue de l'Ordre a analysé 101 demandes de reconnaissance d'activités de formation données par différentes organisations.

POLITIQUE DE FORMATION CONTINUE POUR LA PÉRIODE 2018-2020

Tous les médecins vétérinaires doivent suivre 40 heures de formation continue par période de référence de 2 ans. Les spécialistes doivent en effectuer 10 de plus, soit 50 heures de formation continue. La période de référence actuelle s'étend du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2020, alors que la prochaine période s'étend du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2022.

Les membres sont invités à consigner les activités de formation continue qu'ils ont suivies dans leur dossier de formation continue en ligne.

ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE – ÉTHIQUE ET DÉONTOLOGIE

Comme prévu au Code des professions du Québec, l'Ordre s'est assuré que des activités de formation continue, en éthique et déontologie, soient offertes à ses membres ainsi qu'à l'équipe vétérinaire. Plusieurs formations sur l'éthique et la déontologie ont été offertes lors du Congrès vétérinaire québécois 2019 :

- La « juste traitance » : une question d'éthique, par M. René Villemure;
- Être à cheval sur les principes, c'est éthique?, par Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente de l'Ordre;
- L'éthique concernant les élevages canin et félin, par Dre Angelika Stock, m.v.;
- « Contexte organisationnel toxique » et déontologie : les professionnels sont-ils condamnés à être « coincés entre l'arbre et l'écorce »?, par Me Marco Laverdière;
- Les obligations et les devoirs du médecin vétérinaire, je suis concerné!, par Dre Pia Windisch, m.v. et Mme Ingrid Provencher, TSA;
- Êtes-vous toujours libre de vos décisions professionnelles?, par Mme Manon Lambert, pharmacienne, directrice générale et secrétaire de l'Ordre des pharmaciens du Québec.

CONCLUSION

Le Service de la formation continue n'existe plus. La gestion des activités de formation continue a été répartie entre le Service de l'admission et le Service des communications.

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION

Conformément au Code des professions, le comité de révision a pour mandat de donner, à toute personne qui lui en fait la demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête, un avis concernant la décision du syndic ou du syndic adjoint de ne pas porter plainte devant le conseil de discipline.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	10
---------------------	----

MEMBRES

Dre Martine Baillairgé, m.v., présidente
Dre Johanne Bernard, m.v.
Dre Eve-Lyne Bouchard, m.v.
Mme Ginette Bérubé, nommée par l'Office des professions du Québec
Dr Antoine Bourgeois, m.v.
Dr Claude Forget, m.v.
Me Daniel Gervais, nommé par l'Office des professions du Québec
Dr Louis Mills, m.v.

Mme Chatelaine Riendeau, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes d'avis reçues dans les délais	11
Demandes présentées hors délai	1

DÉCISIONS DU COMITÉ DE RÉVISION	NOMBRE DE DEMANDES
Conclure qu'il n'y a pas lieu de porter plainte devant le conseil de discipline	11
Suggérer à un syndic de compléter son enquête et de rendre par la suite une nouvelle décision quant à l'opportunité de porter plainte	0
Conclure qu'il y a lieu de porter plainte devant le conseil de discipline et suggérer la nomination d'un syndic <i>ad hoc</i> qui, le cas échéant, après enquête, prend la décision de porter plainte ou non	0
Suggérer au syndic de transmettre le dossier au comité d'inspection professionnelle	0

RAPPORT DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Le conseil de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un membre de l'Ordre pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, à la *Loi sur les médecins vétérinaires* ou aux règlements adoptés en vertu de ces lois, dont le *Code de déontologie des médecins vétérinaires*. Lorsqu'il siège, il est composé d'un avocat du Bureau des présidents des conseils de discipline et de deux membres de l'Ordre.

Au cours de l'exercice 2019-2020, le conseil de discipline a été saisi de 16 nouvelles plaintes portées par un syndic adjoint, en plus des 11 plaintes déposées lors d'exercices précédents.

Au cours de cette période, le conseil a tenu 17 jours d'audiences pour traiter 14 dossiers et a rendu 17 décisions, dont 5 décisions sur la culpabilité et la sanction, 4 décisions autorisant le retrait de la plainte, 2 décisions sur les moyens préliminaires, 4 décisions sur la culpabilité et 2 décisions sur la sanction.

MEMBRES

Dre Karin Bilodeau, m.v.
Dre Isabelle Côté, m.v.
Dre Élise Coutu, m.v.
Dr Jacques Dancosse, m.v.
Dr Paul Desrosiers, m.v.
Dre Patricia Dorval, m.v.
Dr Sylvain Fournaise, m.v.
Dre Lucie Hénault, m.v.

Dre Suzanne Lecomte, m.v.
Dre Véronique Néron, m.v. (démissionnaire)
Dre Geneviève Roy, m.v.
Dre Jadwiga Poray Wrzesinska, m.v.

Me Nicole Bouchard, secrétaire du Conseil
Mme Sonia Martin, secrétaire suppléante

RÉALISATIONS

ACTIVITÉS DU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Audiences (nombre de jours)	18
Conférences téléphoniques de gestion d'instance	36
Décisions rendues au cours de l'exercice	18
Décisions rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	16
Décisions rendues dans plus de 90 jours de la prise en délibéré	2
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0

TRIBUNAL DES PROFESSIONS	NOMBRE
Décision sur la culpabilité ou sur la sanction portée en appel	1
En attente d'audition	1
Décisions rendues	0

DÉCISIONS DU CONSEIL	NOMBRE
Rejetant un moyen préliminaire	1
Autorisant un moyen préliminaire	1
Autorisant le retrait de la plainte	4
Rejetant la plainte	0
Acquittant l'intimé	0
Déclarant l'intimé coupable	2
Acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	2
Déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	5
Imposant une sanction	3

NATURE DES SANCTIONS IMPOSÉES PAR LE CONSEIL (PAR CHEF)	NOMBRE
Radiation provisoire et publication par chef	0
Radiation temporaire et publication par chef	32
Radiation permanente et publication par chef	0
Limitation permanente d'exercice	0
Réprimande par chef	14
Amende par chef	33
Paieement des déboursés	8
Obligation de remboursement des sommes dues au client	0

NATURE DES PLAINTES DONT L'AUDIENGE SUR LA CULPABILITÉ ET/OU SUR LA SANCTION EST COMPLÉTÉE PAR LE CONSEIL (PAR CHEF)	NOMBRE	
	PORTÉES PAR LE SYNDIC OU LE SYNDIC ADJOINT	PORTÉES PAR TOUTE AUTRE PERSONNE
Code des professions		
Actes dérogatoires (art 59.2 CP)	1	0
Entrave (art. 114 CP)	3	0
Code de déontologie et autres règlements		
Défaut de promouvoir la protection et l'amélioration de la santé publique (art. 2 CD)	1	0
Non-respect des normes de pratique reconnues et en conformité avec les données actuelles de la science médicale (art. 4 CD)	38	0
Omission de référer l'animal à une clinique ou hôpital (art. 5 CD)	1	0
Exercice dans un lieu inadéquat (art. 7 CD)	1	0
Défaut d'obtenir le consentement libre et éclairé (art. 8 1°C.d.)	1	0
Omission de chercher à avoir une connaissance complète des faits avant de donner un avis, un service ou un conseil (art. 9, 2° CD)	8	0
Omission de contrôler les achats, les ventes et l'inventaire de médicaments (art. 9, 6° CD)	1	0
Prescription de médicaments pour des fins de consommation humaine (art 9, 8° CD)	3	0
Omission de faire preuve d'une diligence et disponibilité raisonnables dans son suivi postopératoire (art. 11 CD)	2	0
Infraction en lien avec la publicité (art. 39 C)	1	0
Délivrance d'un certificat non conforme (art. 45, 6° CD)	1	0
Administration d'un médicament périmé (art. 45, 7° CD)	2	0
Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance d'un officier de l'Ordre (art. 46 CD)	2	0
Incitation à l'exercice illégal (art. 51 CD)	1	0
Omission d'apporter les soins nécessaires à l'animal confié à sa garde (art. 53 CD)	4	0
Non-conformité dans la tenue de dossiers (<i>Règlement sur les effets et les cabinets de consultation des médecins vétérinaires</i>)	15	0

RECOMMANDATIONS DU CONSEIL DE DISCIPLINE ADRESSÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION	NOMBRE
Prendre acte de la limitation ou de la suspension du droit d'exercer des activités professionnelles (art. 160, al. 1)	1
Nombre de décisions du conseil d'administration relatives à ces recommandations	1

ACTIVITÉS DE FORMATION SUIVIES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE AU 31 MARS 2020	NOMBRE DE PERSONNES	
ACTIVITÉ DE FORMATION	ACTIVITÉ SUIVIE	ACTIVITÉ NON SUIVIE
Processus disciplinaire	0	0
Sensibilisation aux inconduites sexuelles : les reconnaître, les prévenir et savoir y réagir	0	0

PLAINTES ADRESSÉES AU CONSEIL DE DISCIPLINE	NOMBRE
Plaintes pendantes au 31 mars de l'exercice précédent	12
Plaintes reçues au cours de l'exercice (au total)	15
• Plaintes portées par un syndic ou un syndic adjoint	15
• Plaintes portées par un syndic ad hoc	0
• Plaintes portées par toute autre personne (plaintes privées)	0
Dossiers de plainte fermés au cours de l'exercice (dont tous les recours judiciaires ont été épuisés)	10
Plaintes pendantes à la fin de l'exercice	17

Nature des plaintes dites privées déposées au conseil de discipline

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune plainte privée au cours de l'exercice.

Requêtes en inscription au Tableau à la suite d'une radiation ou requêtes en reprise du plein droit d'exercice

Le secrétaire du conseil de discipline n'a reçu aucune requête de cette nature au cours de l'exercice, et le conseil de discipline n'a rendu aucun avis en ce sens au cours de l'exercice.

RAPPORT DU CONSEIL D'ARBITRAGE DES COMPTES

Conformément au Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des membres de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec, le client qui a un différend avec un membre de l'Ordre concernant le montant d'un compte pour services professionnels rendus peut demander une conciliation au syndic. Si la conciliation ne débouche pas sur une entente, le syndic informe le client qu'il peut soumettre le différend à l'arbitrage. Ainsi, le client peut, dans les 30 jours suivant la réception d'un rapport de conciliation, demander l'arbitrage.

Le conseil d'arbitrage des comptes a pour mandat de traiter les demandes d'arbitrage, d'entendre les parties et de rendre une sentence.

RÉUNION

Nombre d'audience	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Mario Giard, m.v.
Dre Caroline Proulx, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2019-2020, aucune demande d'arbitrage concernant un différend sur le montant du compte d'honoraires d'un membre n'a été reçue. Le comité n'a donc pas siégé.

	NOMBRE DE DEMANDES
Demandes de conciliation et d'arbitrage reçues	0
Demandes de conciliation rejetées pour non-respect du délai	0
Demandes de conciliation ayant débouché sur une entente	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été maintenu	0
Sentences arbitrales rendues pour lesquelles le compte en litige a été réduit	0

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE

Le comité d'assurance responsabilité professionnelle, conjointement avec l'assureur, a un mandat de prévention et d'analyse des réclamations au titre du programme collectif d'assurance responsabilité professionnelle. Au cours de l'exercice, il détermine les actions à prévoir selon le type et le montant des réclamations dans chacune des classes assurées. Le comité exerce ainsi une fonction de surveillance du bon fonctionnement du programme collectif avec l'objectif de stabiliser les primes des membres. Le comité assure également un rôle de prévention et d'information auprès des membres de l'Ordre grâce aux chroniques qu'il publie régulièrement dans la revue *Le Veterinarius*.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dr Christophe Céleste, m.v., D.É.S., M. Sc., Ph. D., DACVS

Dre Caroline de Jaham, m.v., M. Sc., DACVD

Dre Marie-Elaine Mauffette, m.v.

Dr Gilles Nault, m.v.

Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

La Capitalec.

Mme Sylvie Laurendeau, directrice de comptes, La Capitale assurances générales inc.

Mme Marjolaine Langlais, directrice sinistres majeurs et responsabilité, La Capitale assurances générales inc.

Mme Sandra Bouillon, experte en sinistre, La Capitale assurances générales inc.

RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité de l'assurance responsabilité professionnelle ne s'est pas réuni.

Au terme de l'exercice 2019-2020, la performance du programme d'assurance responsabilité professionnelle n'a permis de générer aucune ristourne ni aucune remise.

Dans le cadre du renouvellement de la cotisation des membres 2020-2021, les primes sont demeurées stables pour les diverses catégories de membres.

	RÉCLAMATIONS TRAITÉES	GRANDS ANIMAUX	ANIMAUX DE COMPAGNIE	SINISTRES ENCOURUS*	INDICE DE PERTE**
Exercice 2015-2016 (au 31 mars 2016)	120	20	100	236 324,69 \$	37,9 %
Exercice 2016-2017 (au 31 mars 2017)	112	26	86	373 676,61 \$	58,1 %
Exercice 2017-2018 (au 31 mars 2018)	134	26	108	372 635,98 \$	57,1 %
Exercice 2018-2019 (au 31 mars 2019)	130	15	115	336 105,62 \$	50,9%
Exercice 2019-2020 (au 31 mars 2020)	123	23	100	437 610,97 \$	64,8 %

* Les sinistres encourus correspondent à la somme de la variation des réserves, des frais de règlement payés et des dommages compensatoires payés.

** L'indice de perte correspond au sinistre encouru divisé par la prime acquise.

Répartition des membres selon les classes de membres assurés inscrits au tableau de l'Ordre

TOTAL DES MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU : 2 697		
MEMBRES ASSURÉS 2041		MEMBRES AVEC EXEMPTION D'ASSURANCE 656
Animaux de compagnie 1 527	Grands animaux 514	S. O.
Prime annuelle 208 \$	Prime annuelle 489 \$	S. O.
Montant de garantie 1 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	Montant de garantie 2 000 000 \$ par sinistre 2 000 000 \$ par période	S. O.

Répartition des membres qui exercent en société et qui doivent détenir une assurance responsabilité professionnelle excédentaire, selon les classes de membres assurés

NOMBRE DE POLICES D'ASSURANCE RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE EXCÉDENTAIRE SOUSCRITES POUR LA PÉRIODE* 1 547	
Nombre de polices pour animaux de compagnie	1 328
Prime annuelle	47 \$
Nombre de polices pour grands animaux	381
Prime annuelle	110 \$

* Les membres qui exercent en société sont déjà couverts par la police de base individuelle de chaque professionnel. Cela signifie qu'il y aura déclaration de sinistre sur la police excédentaire détenue par la société seulement si une déclaration de sinistre est faite sur le contrat de base de 1 000 000 \$ et si cette limite est dépassée. Dans les faits, la police d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'interviendra qu'une fois le premier million de dollars d'assurance de base écoulé. À ce jour, aucune déclaration de sinistre en assurance responsabilité professionnelle excédentaire n'a été rapportée puisqu'aucune réclamation de base n'a atteint la limite de protection initiale individuelle.

ACTIVITÉS DE SENSIBILISATION DESTINÉES AUX MEMBRES

Au cours du dernier exercice, trois chroniques de prévention des sinistres et d'information ont été publiées dans la revue *Le Veterinarius*.

Printemps 2019	Article « Alternatives et assurance responsabilité professionnelle ? »
Automne 2019	Article « Demeurons vigilant »
Hiver 2020	Article « Assurance responsabilité professionnelle et assurance responsabilité civile »

RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LA RÉVISION DE LA LOI SUR LES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES

Créé par le conseil d'administration le 18 septembre 2012, le groupe de travail a le mandat de réviser la Loi sur les médecins vétérinaires et de formuler ses recommandations au conseil d'administration concernant les modifications à apporter à la loi actuelle.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Jean Gauvin, m.v.
Me Daniel Gervais, notaire
Dre Lisiane Poulin, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le groupe de travail ne s'est pas réuni.

RAPPORT DU COMITÉ DE LA FORMATION EN MÉDECINE VÉTÉRINAIRE

Conformément au Règlement sur le comité de la formation en médecine vétérinaire, le mandat du comité de la formation est de soumettre aux organismes ou aux groupements représentés au sein du comité ainsi qu'à l'Office des professions du Québec, au Bureau de coopération interuniversitaire, au Conseil supérieur de l'éducation et au représentant institutionnel de l'Université de Montréal des recommandations au sujet des programmes d'études en médecine vétérinaire, des examens et autres mécanismes d'évaluation, des stages de formation professionnelle, des examens professionnels et de la formation continue.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Le comité n'a pas tenu de réunion au cours de l'exercice 2019-2020.

MEMBRES

Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.

Dr Éric Tremblay, m.v.

Faculté de médecine vétérinaire de l'Université de Montréal

Dre Christine Théorêt, m.v.

Dre Michèle Doucet, m.v.

Bureau de coopération interuniversitaire

Madame Marie Archambault, D.M.V.

Dre Marie-Claude Bélanger, m.v.

Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Postes vacants

Membres représentant la pratique

Postes vacants

RAPPORT DU COMITÉ D'AUDIT

Le mandat du comité d'audit est de s'assurer de la saine gestion des ressources financières de l'Ordre, de l'efficacité des politiques et des pratiques comptables, de l'intégrité et de l'exactitude des données financières et de la transparence du système de gestion financière, de façon à ce que le conseil d'administration, les membres, le public et les partenaires reçoivent l'information financière juste et appropriée. Le comité d'audit a également le mandat de s'assurer de l'existence d'un système de contrôle interne adéquat et de veiller à ce que l'Ordre s'acquitte de ses obligations légales (rémunération des employés, paiement des retenues à la source et des taxes) et divulgue toute information pertinente pour le conseil d'administration (poursuites en dommages, perte probable ou encourue à la suite d'un événement imprévu, etc.). Enfin, le comité d'audit examine et évalue la gestion des risques effectuée par la directrice générale et secrétaire et fait rapport au conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	2
---------------------	---

MEMBRES

Madame Suzanne Blanchet, administratrice nommée et présidente du comité

Dr Sylvain Raymond, m.v.

Dr Michel Carrier, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., DACVO

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente de l'Ordre

Madame Martine Castonguay, directrice générale par intérim

Madame Sylvie Martel, directrice générale

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'audit a élaboré la charte du comité d'audit ainsi que le calendrier de travail du comité. Il a également travaillé à la préparation des budgets de l'Ordre. De plus, le comité s'est assuré du respect de la politique de gestion des avoirs financiers et de la politique de gestion des risques.

RAPPORT DU COMITÉ DES SPÉCIALISTES

Le comité des spécialistes a pour mandat d'étudier toute demande de certificat de spécialiste et de faire des recommandations au conseil d'administration et au comité exécutif, conformément au Règlement sur les normes d'équivalence aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec et au Règlement sur les conditions et modalités de délivrance des permis et des certificats de spécialistes de l'Ordre professionnel des médecins vétérinaires du Québec.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

MEMBRES

Dr Sébastien Buczinski, m.v., D.É.S., M. Sc., DACVIM, président
 Dr Jérôme Auger, m.v., M. Sc., D.É.S., DACVS
 Dre Agathe Bédard, m.v., D.É.S., DACVP
 Dre Monique Doré, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., DACVP
 Dre Caroline de Jaham, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., M. Sc., DACVD
 Dr Réjean Lefebvre, m.v., I.P.S.A.V., D.É.S., Ph. D., DACT

Dr Éric Tremblay, m.v., secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Le comité ne s'est pas officiellement réuni aux fins d'analyse d'un dossier spécifique.

ACTIVITÉS LIÉES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE SPÉCIALISTE

Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	1	1	0	0
Hors du Canada	3	3	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec				4

Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis (diplômes de 2^e et 3^e cycles en médecine vétérinaire)

NOMBRE DE DEMANDES	REÇUES	ACCEPTÉES EN PARTIE	ACCEPTÉES EN TOTALITÉ	REFUSÉES	REÇUES, MAIS QUI N'ONT PAS FAIT L'OBJET D'UNE DÉCISION À LA FIN DE LA PÉRIODE
Au Canada	0	0	0	0	0
Hors du Canada	0	0	0	0	0
Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec par une personne qui ne détient pas les diplômes requis					0
Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec, acceptées en partie, comportant une précision de la formation à acquérir indiquée par l'Ordre*					0

*Note : Le règlement d'équivalence, en vertu de l'article 93 c) du Code des professions, ne prévoit pas la reconnaissance d'équivalence de formation en partie entraînant des recommandations de formation supplémentaire à acquérir.

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	4
Acceptées	4
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas les diplômes requis aux fins de la délivrance d'un certificat de spécialiste et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	0
Acceptées	0
Refusées	0
Reçues, mais qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	0

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

NOMBRE DE DEMANDES	
Reçues	1
Acceptées	1
Refusées	0

CERTIFICATS DE SPÉCIALISTES DÉLIVRÉS	
Total des certificats de spécialistes délivrés pendant la période	5

NOMBRE DE MÉDECINS VÉTÉRINAIRES SPÉCIALISTES DANS CHACUNE DES SPÉCIALITÉS	
Anesthésiologie vétérinaire	2
Dermatologie vétérinaire	4
Imagerie médicale vétérinaire	7
Médecine interne des animaux de compagnie	14
Médecine interne des grands animaux	8
Chirurgie des animaux de compagnie	11
Chirurgie des grands animaux	5
Microbiologie vétérinaire	5
Neurologie vétérinaire	3
Oncologie vétérinaire	4
Ophtalmologie vétérinaire	2
Pathologie vétérinaire	21
Pathologie clinique vétérinaire	5
Thériogénologie	5
Médecine du comportement animal	3
Urgentologie et soins intensifs vétérinaires	4
Total	103

RAPPORT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE

Le mandat du comité de gouvernance est de s'assurer de la pertinence et de l'efficacité du cadre de gestion de l'Ordre et de faire les recommandations appropriées au conseil d'administration afin d'assurer la saine gestion de l'Ordre.

Pour accomplir ce mandat, le comité examine les questions liées à la gouvernance en général et, plus particulièrement, celles liées au partage du rôle de gérance entre le conseil d'administration, le comité exécutif et la direction, de même qu'au rôle et aux responsabilités des administrateurs. Le comité surveille également l'application des politiques et des mécanismes établis pour guider les administrateurs dans l'exercice de leurs fonctions et faire en sorte qu'ils les assument avec une diligence raisonnable et dans le respect des exigences prévues par la législation et la réglementation. En outre, le comité analyse l'organisation et les responsabilités des comités ainsi que les moyens mis en place pour assurer l'efficacité des réunions du conseil d'administration. Il s'assure de la pertinence de la méthode utilisée pour évaluer cette efficacité et celle des comités, et veille à l'accueil et à la formation des nouveaux administrateurs.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	5
---------------------	---

MEMBRES

Me Claude Provencher, administrateur nommé, président du comité
Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente de l'Ordre
Mme France Beaudin, administratrice nommée
Dr Gaston Rioux, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.

Me Sarah Thibodeau, LL. M., secrétaire du comité
Me Rachel Rioux-Risi, secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité de gouvernance a travaillé à soutenir le conseil d'administration pour mettre en place les changements requis par la Loi modifiant diverses lois concernant principalement l'admission aux professions et la gouvernance du système professionnel (communément appelée « Loi 11 ») ainsi que les recommandations du rapport sur la gouvernance de l'Ordre.

RAPPORT DU COMITÉ RESSOURCES HUMAINES

Le comité ressources humaines a pour mandat de conseiller le conseil d'administration en matière de stratégies et de politiques de gestion des ressources humaines, y compris celles relatives à la rémunération.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	10
---------------------	----

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente de l'Ordre
Madame Marie-Josée Linteau, administratrice nommée
Madame France Beaudin, administratrice nommée
Dre Émilie Pelletier, m.v.

Madame Martine Castonguay, directrice générale par intérim et
secrétaire du comité
Madame Sylvie Martel, directrice générale et secrétaire du comité

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a recommandé au conseil d'administration le pourcentage d'augmentation annuelle des échelles salariales de l'Ordre. Le comité a participé au recrutement pour le poste à la direction générale. Il a également recommandé la nouvelle structure organisationnelle ainsi que la création d'un mandat visant à réaliser un diagnostic organisationnel pour les ressources humaines.

RAPPORT DU COMITÉ DES MÉDICAMENTS

Le mandat du comité des médicaments est d'étudier toute question liée aux médicaments vétérinaires et de formuler, le cas échéant, des recommandations au conseil d'administration quant aux positions à adopter.

RÉUNION

Réunion ordinaire

0

MEMBRES

Dr Jérôme Del Castillo, m.v., I.P.S.A.V., M. Sc., Ph. D., président
Dr Pierre Bédard, m.v., M. Sc.
Dre Josée Roy, m.v., M. Sc.
Dr Daniel Venne, m.v., M. Sc.
Dre Anne Leboeuf, m.v., M. Sc.
Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.
Dre Caroline Kilsdonk, m.v., M.A.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité n'a pas tenu de réunion ordinaire. Néanmoins, il a été consulté sur différents sujets. Il a notamment commenté le Projet de règlement modifiant le règlement sur les conditions et modalités de vente des médicaments et a également été interpellé à propos de l'utilisation et la vente des pesticides en médecine vétérinaire. Enfin, le comité a agi à titre de conseiller scientifique auprès de la présidente de l'Ordre pour toute demande des médias en lien avec les produits pharmaceutiques.

RAPPORT DU COMITÉ SUR LE BIEN-ÊTRE ANIMAL

Le mandat du comité sur le bien-être animal est de proposer des solutions, des prises de position ou des interventions au conseil d'administration de l'Ordre à la suite de l'identification des enjeux prioritaires liés au bien-être animal par le conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires

3

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente
Dre Martine Denicourt, m.v.
Dre Danielle Fournier-Lévesque, m.v.
Dre Marie-Claude Gagnon, m.v.
Dre Hélène Trépanier, m.v.
Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.
Dre Nathalie Parent, m.v.

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité a émis des commentaires sur plusieurs consultations touchant des énoncés de position, notamment de la part de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV). Chacune de ces collaborations s'avère une occasion importante de penser et de revoir les orientations de la profession sous les angles scientifique et éthique du bien-être animal. Ainsi, les membres du comité ont partagé leurs commentaires sur :

- le piégeage des animaux à fourrures (ACMV);
- le règlement sur les oiseaux migrateurs;

- le guide de signalement - Loi sur le bien-être et la sécurité de l'animal;
- les normes d'abattage sans étourdissement (CCVO);
- un énoncé de position sur le logement des animaux reproducteurs (ACVP-CASV);
- un énoncé de position sur la production de porcs élevés sans antibiotiques (ACVP-CASV);
- les interventions vétérinaires non urgentes et non thérapeutiques à des fins esthétiques ou compétitives (ACMV).

Le comité a également collaboré à l'élaboration et à la révision d'énoncés de position officiels de l'Ordre :

- position à l'égard des activités récréatives ou de divertissement impliquant des animaux;
- position sur la caudectomie et l'essorillement.

Le comité a aussi été consulté lors de la rédaction du Mémoire sur le Projet de Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens et sur le contenu d'un communiqué conjoint avec l'Ordre des agronomes du Québec pour dénoncer l'intrusion sur les lieux d'élevage. Finalement, les travaux sur l'élaboration de la première édition d'un guide pratique et références concernant l'euthanasie en médecine vétérinaire se poursuivent.

RAPPORT DU COMITÉ D'ÉTHIQUE

Le comité d'éthique veille à l'application et au respect du Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités de l'Ordre. En outre, il formule des recommandations et des avis au conseil d'administration concernant l'éthique. Il reçoit et traite les allégations de manquement au Code de conduite et d'éthique des administrateurs et des membres de comités qui lui sont soumises et produit un rapport à l'intention du conseil d'administration. Enfin, il propose, au besoin, des modifications au Code et en évalue annuellement l'application par les personnes concernées.

RÉUNION

Réunion ordinaire	0
-------------------	---

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice, le comité d'éthique ne s'est pas réuni.

MEMBRES

Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente
Dre Marie-Pierre Rainville, m.v.
Dr Mario Giard, m.v.
Dr Charles Rochette, m.v.
Dr Simon Verge, m.v.

RAPPORT DU COMITÉ DU *VETERINARIUS*+

Le mandat du comité du *Veterinarius*+ est de soutenir le développement professionnel des médecins vétérinaires du Québec en créant et en diffusant de l'information scientifique permettant une mise à jour constante de leurs connaissances scientifiques. Pour ce faire, le comité produit un dossier scientifique qui est inséré dans trois des quatre éditions de la revue *Le Veterinarius*, puis déposé sur le site Internet de l'Ordre, selon les règles et les normes établies par le conseil d'administration.

RÉUNIONS

Réunions ordinaires	2
---------------------	---

MEMBRES

Dr Paul Baillargeon, m.v., M. Sc., président
 Dr Pierre-Alexandre Morin, m.v., M. Sc.
 Dr Patrick Cavanagh, m.v.
 Catherine Bouchard, D.M.V., Ph. D.
 Dre Annie Daignault, m.v., I.P.S.A.V.
 Dre Carolyn Gara-Boivin, m.v., M. Sc., DACVP
 Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., DACVIM
 Dre Joane Parent, m.v., M. Sc., DACVIM
 Dr Mouhamadou Diaw, m.v., M. Sc., DACT
 Dr Roger Martineau, m.v., M. Sc., Ph. D.
 Dr Younès Chorfi, m.v., M. Sc., Ph. D.
 Dre Marie-Odile Benoit-Biancamano, m.v. Ph. D., DACVP, DECPV

Mme Patricia Noël, secrétaire du comité



RÉALISATIONS

Au cours de l'exercice 2019-2020, le comité a préparé et coordonné la rédaction et la production de trois encarts scientifiques insérés dans la revue *Le Veterinarius*. Le comité a également supervisé la production des bulletins électroniques du *Veterinarius*+, qui reprennent le contenu de chacun des encarts.

Les responsables des rubriques sont :

RUBRIQUES	RESPONSABLES DE RUBRIQUE
Saviez-vous que...	Dr Paul Baillargeon
L'actualité scientifique	Dr Pierre-Alexandre Morin, Dr Mouhamadou Diaw et Dre Joane Parent
Quel est votre diagnostic?	Dre Carolyn Gara-Boivin
Mise à jour – petits animaux	Dr Louis-Philippe de Lorimier
Mise à jour – grands animaux	Dre Annie Daignault
La santé publique	Catherine Bouchard
Un expert vous répond	Dr Patrick Cavanagh et Dr Roger Martineau
La science d'ici	Dr Younès Chorfi et Dre Marie-Odile Benoit-Biancamano

RAPPORT DU COMITÉ DE LA RECONNAISSANCE DU MÉRITE

Le comité de la reconnaissance du mérite a pour mandat d'étudier les mises en candidature pour tous les prix, mérites et récompenses attribués aux médecins vétérinaires et aux techniciens en santé animale du Québec, et de faire des recommandations au conseil d'administration de l'Ordre.

RÉUNION

Réunion ordinaire

1

MEMBRES

Dr Roch Bourassa, m.v. retraité, président
Dr Paul Baillargeon, m.v., M. Sc.
Dr André Vrins, D.M.V. retraité, I.P.S.A.V.
Dre Émilie Pelletier, m.v.
Dr Denys C. Turgeon, D.M.V. retraité

Mme Patricia Noël, secrétaire du comité

Médaille de saint Éloi



Dre Caroline de Jaham, m.v., Dr Michel Gosselin, m.v., récipiendaire de la médaille de saint Éloi 2019 et Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

Mérite du CIQ



M. Denis Pelletier, membre du comité exécutif du CIQ, Dr Louis-Philippe de Lorimier, m.v., récipiendaire du prix du Mérite CIQ 2019 et Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec

RÉALISATIONS

Au cours du dernier exercice et au terme de l'analyse de toutes les candidatures reçues pour les mérites décernés par l'Ordre, le comité a recommandé au conseil d'administration de l'Ordre la candidature du Dr Michel Gosselin comme récipiendaire de la Médaille de saint Éloi, de Mme Karine Dumont pour le Prix d'excellence TSA et de la Dre Marie Noël pour l'Ordre du mérite vétérinaire.

Enfin, à la suite de la recommandation formulée par le comité, le conseil d'administration a recommandé au Conseil interprofessionnel du Québec de remettre le Mérite du CIQ au Dr Louis Philippe de Lorimier.

Prix d'excellence TSA



Dre Caroline Kilsdonk, m.v., présidente de l'Ordre des médecins vétérinaires du Québec, Mme Karine Dumont, TSA, récipiendaire du Prix d'excellence TSA 2019 et Dre Claudia Lepage, m.v.

Ordre du mérite vétérinaire



Dre Marie Noël, m.v., récipiendaire de l'Ordre du mérite vétérinaire

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Évolution du tableau de l'Ordre

NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2019		2 646
Nombre total d'inscriptions	202	
• Premières inscriptions		92
• Réinscriptions		110
Suspensions	0	0
Nombre de radiations	148	
• Disciplinaires		0
• Administratives (article 85.3 du Code des professions)		2
• Administratives (retrait des membres pour divers motifs)		146
Décès	3	
NOMBRE DE MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2020		2 697

Répartition régionale des membres par sexe au 31 mars 2020

	HOMMES	FEMMES	TOTAL
Région 01 – Bas-Saint-Laurent	39	44	83
Région 02 – Saguenay–Lac-Saint-Jean	16	37	53
Région 03 – Capitale-Nationale	66	180	246
Région 04 – Mauricie	23	66	89
Région 05 – Estrie	45	71	116
Région 06 – Montréal	125	294	419
Région 07 – Outaouais	25	48	73
Région 08 – Abitibi-Témiscamingue	7	16	23
Région 09 – Côte-Nord	2	7	9
Région 10 – Nord-du-Québec	0	2	2
Région 11 – Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	3	7	10
Région 12 – Chaudière-Appalaches	70	86	156
Région 13 – Laval	24	71	95
Région 14 – Lanaudière	48	105	153
Région 15 – Laurentides	57	110	167
Région 16 – Montérégie	285	504	789
Région 17 – Centre-du-Québec	55	70	125
Hors Québec	27	62	89
TOTAL	917	1 780	2 697

Cotisation annuelle

(Taxes, contribution à l'Office des professions du Québec et contribution au programme d'assurance responsabilité professionnelle en sus)

	MONTANT
Cotisation au 31 mars 2020 : 2257 membres faisaient partie de cette catégorie	993,23 \$
Cotisation réduite au 31 mars 2020 : 308 membres faisaient partie de cette catégorie	496,61 \$
Cotisation pour membre retraité au 31 mars 2020 : 132 membres faisaient partie de cette catégorie	150,00 \$

Nombre de membres pour chacune des catégories de cotisation réduite au 31 mars 2020

CATÉGORIES DE COTISATION RÉDUITE	NOMBRE DE MEMBRES
Membres nouveaux diplômés Diplômés en juin 2019 et inscrits au tableau	73
Membres aux études supérieures Médecins vétérinaires poursuivant des études supérieures en médecine vétérinaire et n'exerçant pas en dehors du cadre de leur formation	54
Membres externes Médecins vétérinaires résidant et exerçant à l'extérieur du Québec	26
Membres séniors Médecins vétérinaires de 65 ans et plus ou inscrits depuis 40 ans et plus au tableau de l'Ordre	155
Membres retraités	132
TOTAL	440

Nombre d'inscriptions au tableau de l'Ordre avec limitation ou suspension du droit d'exercer

	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	4
Avec suspension du droit d'exercer des activités professionnelles	0

Nombre de suspensions ou de révocations de permis

	SUSPENSIONS	NOMBRE DE MEMBRES
Avec limitation du droit d'exercer des activités professionnelles	0	0
Nombre de certificats de spécialiste révoqués		0

Répartition des membres selon le type de permis et le nombre de certificats de spécialiste au 31 mars 2020

TYPES DE PERMIS OU CERTIFICATS	NOMBRE
Permis réguliers	2 606
Permis temporaires (article 41 du Code des professions)	77
Permis temporaires (articles 35 à 38 de la Charte de la langue française)	14
Permis restrictifs temporaires (article 42.1 du Code des professions)	0
Permis spéciaux (article 42.2 du Code des professions)*	6
Permis réguliers octroyés (article 94 q) du Code des professions)*	3
Certificats de spécialiste	103

* inclus dans le nombre total de permis réguliers (2 606)

Registre de l'exercice en société au 31 mars 2020

TYPES DE SOCIÉTÉS	NOMBRE
Établissements vétérinaires constitués en sociétés	427
Sociétés en nom collectif à responsabilité limitée (SENCRL) (dont 0 nouvelle société autorisée au cours de la période 2019-2020)	33
Membres faisant partie d'une SENCRL	106
Sociétés par actions (SPA) (dont 0 nouvelles sociétés autorisées au cours de la période 2019-2020)	394
Membres faisant partie d'une SPA	1446
Membres faisant partie à la fois d'une SPA et d'une SENCRL	45
Membres exerçant en société, que ce soit dans une SPA ou une SENCRL	1597

Registre des autorisations spéciales au 31 mars 2020

AUTORISATIONS SPÉCIALES	NOMBRE
Autorisations spéciales accordées	6
Autorisations spéciales renouvelées	0

LE PERSONNEL DE L'ORDRE - au 31 mars 2020



Mme Chatelaine Riendeau
Secrétaire de gestion – Service de l'encadrement
professionnel



Mme Sylvie Martel
Directrice générale



Mme Jessica Poulin
Secrétaire de gestion – Service de l'admission



Mme Sonia Martin
Secrétaire de direction



Dr Éric Tremblay, m.v.
Directeur – Service du développement
professionnel et de l'admission



Dre Nancy Duguay, m.v.
Inspectrice-conseil – Service de l'encadrement
professionnel



Mme Francine Charette
Secrétaire-réceptionniste – Service de l'admission



Dre Danielle Beaulieu, m.v., I.P.S.A.V.
Syndique par intérim (en remplacement de
Dre Sonia Voyer, m.v., I.P.S.A.V.)



Mme Johanne Potvin
Secrétaire de direction – Bureau du syndic



Mme Isabelle Lainesse
Conseillère événements et communications



Dre Pia Windisch, m.v.
Syndique adjointe



Dre Angela Drainville, m.v.
Directrice – Service de l'encadrement professionnel



Mme Naomie Langlois
Agente – Service des communications



Dr André Trépanier, m.v.
Inspecteur-conseil – Service de l'encadrement professionnel



Mme Ingrid Provencher, TSAc
Technicienne – Bureau du Syndic



Dre Marie-Chantal Blanchet, m.v.
Syndique adjointe



Mme Patricia Noël
Directrice – Service des communications



Mme Maryse Massy
Technicienne – Service des communications



Dre Evelyn Azuelos, m.v.
Inspectrice-conseil – Service de l'encadrement professionnel



Mme Marieve Loisel, TSA
Technicienne – Bureau du Syndic

ÉTATS FINANCIERS 31 MARS 2020

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres de

L'ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'**ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC** (l'« Ordre »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'Ordre conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Informations autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport des auditeurs sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Ordre ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Ordre.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

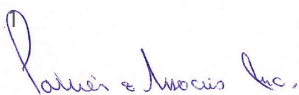
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que

celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Ordre;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Ordre à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'Ordre à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.



Vaudreuil-Dorion

Le 8 septembre 2020

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Produits			
Cotisations annuelles (annexe A)	2 491 553 \$	2 431 281 \$	2 341 651 \$
Exercice en société	50 000	49 899	51 842
Admission, équivalences et permis (annexe B)	35 415	60 150	25 805
Assurance responsabilité professionnelle	5 000	-	-
Inspection professionnelle (annexe C)	3 000	-	2 767
Formation continue (annexe D)	669 000	677 180	665 481
Discipline	50 000	36 573	44 918
Exercice illégal et usurpation de titre	10 000	16 746	4 143
Services aux membres (annexe E)	40 000	60 446	37 560
Ventes de biens et services (annexe F)	262 180	215 427	277 356
Revenus de placement (annexe G)	60 000	61 741	61 888
Autres revenus	35 000	2 137	-
	3 711 148	3 611 580	3 513 411
Charges			
Admission, équivalences et permis (annexe H)	237 858	206 047	152 892
Assurance responsabilité professionnelle	1 500	-	730
Inspection professionnelle (annexe I)	461 909	487 992	330 805
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe J)	15 245	1 224	34 542
Formation continue (annexe K)	853 690	884 629	778 087
Bureau du syndic (annexe L)	932 847	1 040 699	847 383
Comité de révision (annexe M)	6 972	8 606	8 552
Conseil de discipline (annexe N)	73 811	69 014	57 685
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe O)	278 735	259 562	114 294
Gouvernance (annexe P)	443 119	631 910	560 603
Communications (annexe Q)	572 889	394 807	386 475
Services aux membres (annexe R)	1 917	2 086	1 331
Exercice en société (annexe S)	74 928	60 380	56 600
Contribution au CIQ	19 000	17 288	17 089
	3 974 420	4 064 244	3 347 068
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges avant résultats des fonds affectés	(263 272)	(452 664)	166 343
Fonds de gestion du risque	14 700	11 493	15 040
Fonds de prévention	55 300	43 509	71 203
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(193 272) \$	(397 662) \$	252 586 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Affectés à l'interne (note 4)	Fonds de gestion du risque	Fonds de prévention	Investis en immobilisa- tions	Non affectés	2020 Total	2019 Total
Solde au début	185 316 \$	500 000 \$	1 867 745 \$	621 587 \$	907 689 \$	4 082 337 \$	3 829 751 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	11 493	43 509	(53 762)	(398 902)	(397 662)	252 586
Acquisitions d'immobilisations	-	-	-	16 335	(16 335)	-	-
Affectations d'origine interne	-	(11 493)	11 493	-	-	-	-
Ajustement interfonds	-	-	-	(43 540)	43 540	-	-
Solde à la fin	185 316 \$	500 000 \$	1 922 747 \$	540 620 \$	535 992 \$	3 684 675 \$	4 082 337 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2020

	2020	2019
Actif		
Actif à court terme		
Encaisse	3 278 974 \$	3 860 655 \$
Débiteurs (note 5)	128 600	60 466
Charges payées d'avance	28 498	31 162
Placements réalisables au cours du prochain exercice (note 6)	-	322 632
	3 436 072	4 274 915
Encaisse assujettie à des restrictions - fonds affectés	134 210	134 210
Placements (note 6)	3 178 564	2 756 256
Immobilisations corporelles (note 7)	540 621	577 249
Actifs incorporels (note 8)	-	799
	7 289 467 \$	7 743 429 \$
Passif		
Passif à court terme		
Créditeurs et charges à payer (note 9)	1 351 346 \$	1 372 861 \$
Produits perçus d'avance	2 253 446	2 288 231
	3 604 792	3 661 092
Soldes de fonds		
Affectés à l'interne	185 316	185 316
Fonds de gestion du risque	500 000	500 000
Fonds de prévention	1 922 747	1 867 745
Investis en immobilisations	540 620	621 587
Non affectés	535 992	907 689
	3 684 675	4 082 337
	7 289 467 \$	7 743 429 \$

Engagements contractuels (note 10)

Pour le conseil d'administration,

, administrateur

, administrateur

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	2020	2019
Activités de fonctionnement		
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	(397 662) \$	252 586 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	52 963	53 529
Amortissement des actifs incorporels	799	11 313
	(343 900)	317 428
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement	(121 770)	220 038
	(465 670)	537 466
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(99 676)	(99 905)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(16 335)	(21 304)
Augmentation des autres éléments d'actif	-	(44 020)
	(116 011)	(165 229)
(Diminution) Augmentation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(581 681)	372 237
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début	3 860 655	3 488 418
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin	3 278 974 \$	3 860 655 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. Statut constitutif et nature des activités

L'Ordre des médecins vétérinaires du Québec a été constitué en vertu du Code des professions du Québec et est considéré comme un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et est exempté d'impôts. Sa principale activité est d'assurer la protection du public et le contrôle de l'exercice de la profession par ses membres.

2. Principales méthodes comptables

L'Ordre applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et des actifs incorporels amortissables et la répartition des salaires directement attribuables aux différentes rubriques à l'état des résultats.

Comptabilité par fonds

Le fonds d'administration générale est utilisé pour toutes les activités courantes de l'Ordre. Les produits et charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans ce fonds.

Le fonds de gestion du risque a pour objectif d'assurer une réserve d'indemnisation de primes afin de garantir une stabilité des montants de primes futures et de soutenir certaines activités relatives à la diminution des risques professionnels reliés à la médecine vétérinaire.

Le fonds de prévention représente les surplus du fonds de gestion du risque qui excède un total de 500 000 \$. Ce fonds peut être utilisé sans restriction en faisant la demande suite à une résolution du conseil d'administration de l'Ordre.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser ses apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de l'administration générale, de l'inspection professionnelle, du développement professionnel, des communications et des ristournes sont constatés dans la période à laquelle ils se rapportent et lorsque le recouvrement est raisonnablement certain.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits de publication sont comptabilisés au cours des mois durant lesquels la publicité paraît dans le journal, la revue et le répertoire des membres.

Les produits provenant du congrès sont constatés au cours du mois où l'activité a lieu.

Les revenus de location de l'immeuble sont comptabilisés selon le bail en vigueur.

Ventilation des charges

L'Ordre applique la méthode de répartition des charges par fonction. Les charges directement liées à une activité sont attribuées à cette activité. Les charges indirectes sont attribuées en fonction d'une clé de répartition selon un prorata pour chacun des départements. Les pourcentages de répartition de ces charges ont été déterminés par la direction en fonction des charges directement attribuables à chacune des fonctions.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'Ordre consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les taux et périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux et périodes
Bâtiment et améliorations	Linéaire	4, 10, 15 et 40 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau	Dégressif	20 %

Actifs incorporels

Les actifs incorporels sont comptabilisés au coût. Ils sont amortis en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles et les actifs incorporels amortissables sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'Ordre évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des débiteurs et des placements à long terme.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des créditeurs.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Ordre détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'Ordre détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'Ordre comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

3. Budget

Les chiffres présentés sous la colonne « Budget » à l'état des résultats sont fournis à titre d'information seulement et sont non audités. Ce budget a été approuvé par le conseil d'administration.

4. Fonds affectés à l'interne

Les principales catégories d'affectations internes du fonds d'administration générale sont les suivantes :

	2020	2019
Logiciel pour la base de données des membres	19 226 \$	19 226 \$
Rénovation du bâtiment	134 210	134 210
Programme de reconnaissance des acquis expérientiels et des compétences pour les médecins vétérinaires formés à l'étranger	31 880	31 880
Solde du fonds de réserve	185 316 \$	185 316 \$

Les sommes affectées à la rénovation du bâtiment devraient s'échelonner sur plus d'un an, tandis que les autres seront utilisées au cours du prochain exercice.

5. Débiteurs

	2020	2019
Clients	113 295 \$	1 800 \$
Intérêts à recevoir	4 293	24 932
Ristournes et autres	11 012	33 734
	128 600 \$	60 466 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2020

6. Placements

	2020	2019
Desjardins		
Parts de capital, portant intérêt au taux de 4,25 %, sans échéance déterminée	405 170 \$	405 170 \$
Placement garanti lié aux marchés, portant intérêt au taux maximal de 6,80 %, échéant en juin 2024	350 642	322 632
Capital social	5	5
	755 817	727 807
La Capitale		
Fonds portant intérêt au taux des obligations du Canada majoré de 1 %	2 422 747	2 351 081
	3 178 564	3 078 888
Placements réalisables au cours du prochain exercice	-	322 632
	3 178 564 \$	2 756 256 \$

7. Immobilisations corporelles

	2020			2019
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Terrain	85 000 \$	- \$	85 000 \$	85 000 \$
Bâtiment et améliorations	946 800	542 132	404 668	440 113
Matériel informatique	150 667	123 560	27 107	22 988
Matériel de bureau	121 234	97 388	23 846	29 148
	1 303 701 \$	763 080 \$	540 621 \$	577 249 \$

8. Actifs incorporels

	2020		2019	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Logiciel	52 013 \$	52 013 \$	- \$	799 \$
Site internet	70 300	70 300	-	-
	122 313 \$	122 313 \$	- \$	799 \$

9. Créditeurs et charges à payer

	2020	2019
Fournisseurs et charges courues	230 381 \$	179 587 \$
Salaires, vacances et charges sociales	144 578	121 086
Jetons et honoraires	47 781	31 257
Sommes à remettre à l'État	255 202	305 262
Prime d'assurance responsabilité	603 543	664 168
Office des professions du Québec	69 861	71 501
	1 351 346 \$	1 372 861 \$

10. Engagements contractuels

Les engagements pris par l'Ordre en vertu de baux totalisent 36 517 \$ et les versements estimatifs à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2021	8 991 \$
2022	8 848
2023	8 380
2024	6 865
2025	3 433
	36 517 \$

11. Instruments financiers**Risques financiers**

L'Ordre, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Ordre éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'Ordre est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses créditeurs.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'Ordre à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'Ordre est principalement lié aux débiteurs.

11. Instruments financiers (suite)

L'Ordre consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt. L'Ordre est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe et à taux d'intérêt variable. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent l'Ordre à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché. Les instruments à taux variables assujettissent l'Ordre à des fluctuations des flux de trésorerie futurs connexes.

12. Surveillance de la pratique illégale

Les activités de surveillance de la pratique illégale font partie intégrante du bureau du syndic. À cet effet, les administrateurs de l'Ordre ont fixé un seuil minimal de dépenses annuelles devant être attribué à cette activité. Le seuil minimal fixé est au montant de 80 000 \$ depuis l'exercice 2018. Au cours de l'exercice, les dépenses directes engagées par le bureau du syndic pour la surveillance de la pratique illégale sont de 205 456 \$ (2019 - 95 375 \$). Ces dépenses représentent des salaires et charges sociales ainsi que des services juridiques.

13. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice 2019 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2020.

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Annexe A - Cotisations annuelles			
Cotisations des membres	2 476 553 \$	2 408 931 \$	2 323 251 \$
Frais de réinscription et administratifs	15 000	22 350	18 400
	2 491 553 \$	2 431 281 \$	2 341 651 \$

Annexe B - Admission, équivalences et permis

Reconnaissance équivalence de formation	35 415 \$	11 250 \$	13 050 \$
Lettre de conformité	-	800	1 275
Autorisation spéciale	-	2 925	1 175
Examens, lois et règlements	-	22 875	5 125
Ouverture de dossier	-	18 300	4 100
Duplicata de permis d'exercice	-	3 000	480
Réunions extraordinaires CE - permis temporaires	-	600	600
Certificats spécialistes	-	400	-
	35 415 \$	60 150 \$	25 805 \$

Annexe C - Inspection professionnelle

Inspection particulière sur la compétence	3 000 \$	- \$	1 267 \$
Visites de contrôle	-	-	1 500
	3 000 \$	- \$	2 767 \$

Annexe D - Formation continue

Webinaires, formation à distance	20 000 \$	35 925 \$	13 744 \$
Ateliers de formation continue	8 000	57 678	21 326
Commandites ateliers	15 000	14 950	19 300
Escomptes - commandites ateliers	-	(475)	(1 045)
Reconnaissance et accréditation	20 000	26 400	21 961
Congrès	606 000	542 702	590 195
	669 000 \$	677 180 \$	665 481 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Annexe E - Services aux membres			
Ristourne Dale Parizeau	30 000 \$	48 681 \$	27 160 \$
Ristourne La Personnelle	10 000	11 765	10 400
	40 000 \$	60 446 \$	37 560 \$

Annexe F - Ventes de biens et services

Vétérinarius publicité	110 000 \$	102 881 \$	122 897 \$
Vétérinarius - escomptes sur ventes	(10 000)	(10 911)	(15 360)
Bulletin électronique - Offres d'emploi	95 000	74 830	92 520
Annonces classées	3 000	2 035	2 310
Autres produits	32 000	24 075	40 914
Escomptes sur autres produits	(5 000)	(3 185)	(4 740)
Répertoires des membres	30 000	19 125	31 480
Escomptes sur répertoires	(1 500)	(2 078)	(1 503)
Ventes de répertoires	1 000	975	1 142
Frais de manutention	-	-	16
Revenus locatifs	7 680	7 680	7 680
	262 180 \$	215 427 \$	277 356 \$

Annexe G - Revenus de placement

Intérêts	60 000 \$	61 741 \$	61 888 \$
----------	-----------	------------------	-----------

Annexe H - Admission, équivalences et permis

Salaires et charges sociales	170 824 \$	150 488 \$	120 480 \$
Impression	2 000	649	835
Remise des permis d'exercer	3 500	2 934	2 447
Fournitures	1 700	2 406	1 346
Courrier	1 200	595	-
Délégation, déplacements et représentation	12 000	133	-
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	4 500	5 662	3 069
Télécommunications	900	230	-
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	41 234	42 950	24 715
	237 858 \$	206 047 \$	152 892 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Annexe I - Inspection professionnelle			
Salaires et charges sociales	185 952 \$	166 776 \$	109 576 \$
Fournitures et poste	2 900	1 495	1 929
Télécommunications	6 900	5 893	4 431
Honoraires professionnels	10 000	75 168	47 855
Honoraires des inspecteurs	100 000	81 646	73 474
Délégation, déplacements et représentation	18 500	23 114	13 751
Frais généraux	40 000	32 180	26 315
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	97 657	101 720	53 474
	461 909 \$	487 992 \$	330 805 \$

Annexe J - Normes professionnelles et soutien à l'exercice

Honoraires professionnels	15 000 \$	969 \$	28 958 \$
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	245	255	5 584
	15 245 \$	1 224 \$	34 542 \$

Annexe K - Formation continue

Salaires et charges sociales	49 307 \$	43 437 \$	82 818 \$
Webinaires, formation à distance	20 000	3 600	19 350
Ateliers de formation continue	20 000	58 699	19 220
Délégation, déplacements et représentation	500	-	-
Fournitures, poste et communications	3 800	1 779	1 346
Congrès	573 151	581 162	523 439
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	9 000	11 324	6 138
Télécommunications	900	230	-
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	177 032	184 398	125 776
	853 690 \$	884 629 \$	778 087 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Annexe L - Bureau du syndic			
Salaires et charges sociales	556 282 \$	491 477 \$	517 369 \$
Entretien d'équipements	6 500	5 662	4 841
Fournitures et poste	2 900	2 500	4 272
Délégation, déplacements et représentation	1 000	3 998	370
Télécommunications	2 900	697	750
Honoraires professionnels	140 000	284 298	172 690
Expertises - témoins	15 000	35 137	10 113
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	208 265	216 930	136 978
	932 847 \$	1 040 699 \$	847 383 \$

Annexe M - Comité de révision

Frais généraux	5 250 \$	6 600 \$	6 478 \$
Délégation, déplacements et représentation	-	212	692
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	1 722	1 794	1 382
	6 972 \$	8 606 \$	8 552 \$

Annexe N - Conseil de discipline

Délégation, déplacements et représentation	20 000 \$	26 860 \$	14 438 \$
Déboursés disciplinaires	40 000	27 768	33 922
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	13 811	14 386	9 325
	73 811 \$	69 014 \$	57 685 \$

Annexe O - Exercice illégal et usurpation de titre

Salaires et charges sociales	164 792 \$	145 174 \$	41 871 \$
Délégation, déplacements et représentation	2 000	7 245	443
Honoraires professionnels	60 000	53 038	53 505
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	51 943	54 105	18 475
	278 735 \$	259 562 \$	114 294 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Annexe P - Gouvernance			
Salaires et charges sociales	204 547 \$	181 327 \$	372 676 \$
Conseil d'administration	90 000	128 389	68 598
Honoraires professionnels	-	158 459	12 526
Assemblée générale	5 000	4 484	4 752
Comité sur le Bien-être animal	7 000	4 025	4 327
Comités ad hoc	5 000	2 638	2 691
Comité exécutif	3 500	7 811	2 470
Comité de la rémunération	-	600	548
Comité de gouvernance	16 000	8 622	-
Élection	6 000	2 046	-
Rapport annuel	3 000	1 790	1 395
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	103 072	131 719	90 620
	443 119 \$	631 910 \$	560 603 \$

Annexe Q - Communications

Salaires et charges sociales	188 480 \$	166 042 \$	169 240 \$
Rédaction	19 500	10 187	16 935
Fournitures et poste	23 100	18 681	20 037
Délégation, déplacements et représentation	1 000	6 522	1 258
Impression	40 500	33 822	37 330
Frais généraux	211 400	65 703	73 064
Télécommunications	900	230	-
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	9 000	11 324	6 138
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	79 009	82 296	62 473
	572 889 \$	394 807 \$	386 475 \$

Annexe R - Services aux membres

Services aux membres	1 500 \$	1 651 \$	1 116 \$
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	417	435	215
	1 917 \$	2 086 \$	1 331 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Annexe S - Exercice en société			
Salaires et charges sociales	44 544 \$	39 241 \$	37 176 \$
Fournitures	1 700	1 019	1 346
Courrier	1 200	443	-
Honoraires professionnels	10 000	700	5 860
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	4 500	5 662	3 069
Télécommunications	900	730	-
Quote-part des charges d'administration (annexe Q)	12 084	12 585	9 149
	74 928 \$	60 380 \$	56 600 \$

ORDRE DES MÉDECINS VÉTÉRINAIRES DU QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

	Budget	2020	2019
Annexe T - Autres charges			
Salaires et charges sociales	274 691 \$	195 295 \$	94 840 \$
Fournitures	1 700	6 344	1 347
Courrier	1 200	5 292	8 424
Immeuble et charges connexes	218 000	201 007	135 615
Délégation, déplacements et représentation	13 000	16 215	22 286
Honoraires professionnels	59 000	222 427	65 589
Assurances - dirigeants	3 000	2 185	2 060
Frais bancaires	3 500	2 699	2 562
Abonnement	1 000	388	575
Frais de carte de crédit	73 000	81 204	75 978
Télécommunications	900	8 435	7 767
Service ménager	-	9 937	18 520
Entretien et réparations de l'équipement de bureau	4 500	9 105	3 069
Perfectionnement	35 000	11 819	10 266
Examens	5 000	4 229	4 631
Amortissement du bâtiment et des améliorations	35 000	35 445	35 445
Amortissement du mobilier de bureau et du matériel informatique	15 000	17 517	18 083
Amortissement du logiciel et du site internet	5 000	800	11 313
Mauvaises créances	1 000	-	7 991
Association et cotisation	12 000	13 230	11 805
Frais ARM	25 000	-	-
	786 491	843 573	538 166
Répartition des charges d'administration			
Admissions, équivalences et permis (annexe H)	(41 234)	(42 950)	(24 715)
Inspection professionnelle (annexe I)	(97 657)	(101 720)	(53 474)
Normes professionnelles et soutien à l'exercice (annexe J)	(245)	(255)	(5 584)
Formation continue (annexe K)	(177 032)	(184 398)	(125 776)
Bureau du syndic (annexe L)	(208 265)	(216 930)	(136 978)
Comité de révision (annexe M)	(1 722)	(1 794)	(1 382)
Conseil de discipline (annexe N)	(13 811)	(14 386)	(9 325)
Exercice illégal et usurpation de titre (annexe O)	(51 943)	(54 105)	(18 475)
Gouvernance (annexe P)	(103 072)	(131 719)	(90 620)
Communications (annexe Q)	(79 009)	(82 296)	(62 473)
Services aux membres (annexe R)	(417)	(435)	(215)
Exercice en société (annexe S)	(12 084)	(12 585)	(9 149)
	(786 491) \$	(843 573) \$	(538 166) \$



Ordre des médecins vétérinaires du Québec
800, avenue Sainte-Anne, bureau 200
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5G7
450 774-1427 / 800 267-1427
450 774-7635
info@omvq.qc.ca
www.omvq.qc.ca